

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO.

N° : 2026-05

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance et d'en dresser le procès-verbal, il convient de nommer un (e) secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Dominique DE VIVIÉS en tant que secrétaire de séance.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026
Transmis en Préfecture le :

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-06

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026
Transmis en Préfecture le :

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-07

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son Président. En conséquence, Madame le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Michel BOULAY, Doyen d'âge ;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis à l'assemblée par Monsieur Michel BOULAY, Doyen d'âge, s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 110 685,64 €
 Recettes : 204 951,67 €
 R.A.R. : 0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 754 323,04 €
 Recettes : 736 326,96 €
 R.A.R. : 0,00 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025.

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Michel BOULAY, Doyen d'âge, propose de procéder au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, avec 9 voix pour :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la commune tel que présenté.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

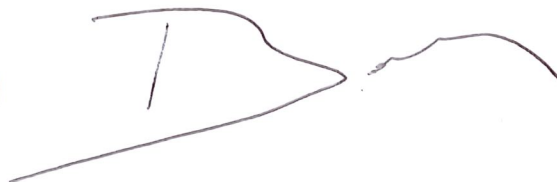
Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Le Doyen d'âge,
Michel BOULAY**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026
Transmis en Préfecture le :

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE (M57) (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21040124600017

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FORCAL

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : MONTAGNAC - MONTPEZAT (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	7
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	8
D - Bilan synthétique	9
E - Compte de résultat synthétique	10
F - Taux des contributions et produits afférents en N	12

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	13
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	14
A1.2 - Recettes d'investissement	15
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	16
A2.2 - Recettes de fonctionnement	17

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	18
B2 - Recettes d'investissement	21
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23
D1 - Dépenses de fonctionnement	65
D2 - Recettes de fonctionnement	69

III - Etats financiers

A - Bilan	71
B - Compte de résultat	75
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	77
D - Balance des comptes	78

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	94

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	96
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	100
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	102
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	103
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	104
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	105
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4.1 - Etat synthétique des engagements donnés	106
B4.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B4.3 - Etat des emprunts garantis	107
B4.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	108
B4.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B4.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B4.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B4.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B4.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B5 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B6 - Etat du personnel	109
B7 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	113
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	114
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	116
C2.1 - Situation des autorisations de programme (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	117
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	118
C2.3 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	119
C2.4 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D3.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D3.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D4.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D4.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
E - État des Contrôles du Compte Financier	120

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	121
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2)(3)	
5 DGF / population	

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9 Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	781 297,48	710 494,22	1 491 791,70
	Recettes réalisées (1)	B	204 951,67	736 326,96	941 278,63
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	654 337,90	963 935,69	1 618 273,59
	Dépenses réalisées (1)	E	110 685,64	754 323,04	865 008,68
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	94 266,03	-17 996,08	76 269,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-126 959,58	703 490,84	576 531,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-32 693,55	685 494,76	652 801,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-32 693,55	685 494,76	652 801,21

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-126 959,58	0,00	94 266,03	0,00	-32 693,55
Fonctionnement	872 464,64	168 973,80	-17 996,08	0,00	685 494,76
TOTAL I	745 505,06	168 973,80	76 269,95	0,00	652 801,21
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	745 505,06	168 973,80	76 269,95	0,00	652 801,21

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	2 873,54
Subventions d'investissement versées	5,18	Neutralisations et régularisations	-37,28
Autres immobilisations incorporelles	144,11	Réserves	3 208,06
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	703,49
Terrains	631,11	Résultat de l'exercice	-18,00
Constructions	2 960,30	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	1 297,68
Réseaux et installations de voirie	1 344,28	TOTAL FONDS PROPRES (I)	8 027,49
Réseaux divers	241,13	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	98,67	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	441,47	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	135,56	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	115,96
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	1 491,04	Dettes financières et autres emprunts	3,07
Immobilisations financières (nettes)	0,87	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	119,03
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	7 493,72	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32,54
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	8,10
Créances	6,67	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	40,64
Trésorerie	686,83	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	693,50	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	159,66
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,07
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	8 187,22	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	8 187,22

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	101,20	107,48
Participations	0,00	0,40
Compensations, autres attributions et autres participations	73,73	68,16
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	458,31	451,99
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	33,60	41,62
Produits des cessions d'actifs	0,00	0,00
Autres produits de gestion	21,00	20,09
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	687,84	689,74
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	290,19	261,00
Charges de personnel	304,86	255,07
Indemnités des élus (et membres du CESR)	28,18	31,11
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,00	2,10
Impôts et taxes	13,85	11,68
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	0,00	2,51
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	637,08	563,48

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d’euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	65,66	48,25
Autres charges	1,01	1,01
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	66,67	49,26
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-15,91	77,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	2,08	2,51
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-2,08	-2,51
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-18,00	74,49

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

Publié le



ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE**DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	622 662,88	80 010,62	12,85	0,00
Total des dépenses d'équipement		622 662,88	80 010,62	12,85	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 675,02	30 675,02	96,84	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		31 675,02	30 675,02	96,84	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		654 337,90	110 685,64	16,92	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		654 337,90	110 685,64	16,92	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		126 959,58			
Total des dépenses de la section d'investissement		781 297,48	110 685,64		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	17 106,00	20 870,45	122,01	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	382 006,10	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	182 185,38	184 081,22	101,04	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		581 297,48	204 951,67	35,26	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	200 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		200 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		781 297,48	204 951,67	26,23	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		781 297,48	204 951,67		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	296 760,00	293 676,53	0,00	293 676,53	98,96	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	356 500,00	356 198,54	0,00	356 198,54	99,92	0,00
014	Atténuations de produits	7 722,00	7 515,00	0,00	7 515,00	97,32	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	99 872,08	94 851,36	0,00	94 851,36	94,97	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		760 854,08	752 241,43	0,00	752 241,43	98,87	0,00
66	Charges financières	2 081,61	2 081,61	0,00	2 081,61	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		763 935,69	754 323,04	0,00	754 323,04	98,74	0,00
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		963 935,69	754 323,04	0,00	754 323,04	78,25	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		963 935,69	754 323,04	0,00	754 323,04		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	13 600,00	40 970,89	0,00	40 970,89	301,26	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 520,00	33 601,31	0,00	33 601,31	77,21	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	163 307,02	167 205,52	0,00	167 205,52	102,39	0,00
731	Fiscalité locale	299 764,00	298 619,00	0,00	298 619,00	99,62	0,00
74	Dotations et participations	171 403,20	174 927,00	0,00	174 927,00	102,06	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 900,00	20 151,68	0,00	20 151,68	106,62	0,00
Total des recettes de gestion des services		710 494,22	735 475,40	0,00	735 475,40	103,52	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	851,56	0,00	851,56	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		710 494,22	736 326,96	0,00	736 326,96	103,64	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		710 494,22	736 326,96	0,00	736 326,96	103,64	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		703 490,84					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 413 985,06	736 326,96	0,00	736 326,96		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116102	Cimetière	0,00	6 912,00	0,00	6 912,00	0,00
total opération n° 102	Opération d'équipement n° 102	40 000,00	6 912,00	0,00	6 912,00	33 088,00
total opération n° 111	Opération d'équipement n° 111	11 500,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
2156112	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	7 075,20	0,00	7 075,20	0,00
2158112	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	2 103,60	0,00	2 103,60	0,00
2183112	Matériel informatique	0,00	3 656,40	0,00	3 656,40	0,00
total opération n° 112	Opération d'équipement n° 112	14 000,00	12 835,20	0,00	12 835,20	1 164,80
total opération n° 115	Opération d'équipement n° 115	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
212116	Agencements et aménagements de terrains	0,00	6 213,60	0,00	6 213,60	0,00
231116	Immobilisations corporelles en cours	0,00	7 176,00	0,00	7 176,00	0,00
total opération n° 116	Opération d'équipement n° 116	44 500,00	13 389,60	0,00	13 389,60	31 110,40
231117	Immobilisations corporelles en cours	0,00	7 306,00	0,00	7 306,00	0,00
total opération n° 117	Opération d'équipement n° 117	15 156,00	7 306,00	0,00	7 306,00	7 850,00
total opération n° 119	Opération d'équipement n° 119	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
total opération n° 140	Opération d'équipement n° 140	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
total opération n° 143	Opération d'équipement n° 143	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
total opération n° 144	Opération d'équipement n° 144	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
2112146	Terrains de voirie	0,00	32 560,94	0,00	32 560,94	0,00
21538146	Autres réseaux	0,00	5 218,88	0,00	5 218,88	0,00
total opération n° 146	Opération d'équipement n° 146	90 218,88	37 779,82	0,00	37 779,82	52 439,06

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total opération n° 147	Opération d'équipement n° 147	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
total opération n° 149	Opération d'équipement n° 149	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
total opération n° 151	Opération d'équipement n° 151	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
total opération n° 152	Opération d'équipement n° 152	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
total opération n° 153	Opération d'équipement n° 153	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
total opération n° 154	Opération d'équipement n° 154	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
total opération n° 155	Opération d'équipement n° 155	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
20389	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0,00	1 788,00	0,00	1 788,00	0,00
total opération n° 89	Opération d'équipement n° 89	201 788,00	1 788,00	0,00	1 788,00	200 000,00
Total des dépenses d'équipement		622 662,88	80 010,62	0,00	80 010,62	542 652,26
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	30 675,02	0,00	30 675,02	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 675,02	30 675,02	0,00	30 675,02	1 000,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		31 675,02	30 675,02	0,00	30 675,02	1 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		654 337,90	110 685,64	0,00	110 685,64	543 652,26
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		654 337,90	110 685,64	0,00	110 685,64	543 652,26
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		126 959,58	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		781 297,48	110 685,64	0,00	110 685,64	670 611,84

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	10 179,45	0,00	10 179,45	0,00
1335	Amendes de radars automatiques et amendes de police	0,00	10 691,00	0,00	10 691,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	17 106,00	20 870,45	0,00	20 870,45	-3 764,45
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	382 006,10	0,00	0,00	0,00	382 006,10
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	14 901,78	0,00	14 901,78	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	205,64	0,00	205,64	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	168 973,80	0,00	168 973,80	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	182 185,38	184 081,22	0,00	184 081,22	-1 895,84
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		581 297,48	204 951,67	0,00	204 951,67	376 345,81
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'ordre en investissement		200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		781 297,48	204 951,67	0,00	204 951,67	576 345,81
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		781 297,48	204 951,67	0,00	204 951,67	576 345,81

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102(1)
LIBELLE : Cimetières de MONTAGNAC - MONTPEZAT

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		40 000,00	A 6 912,00	17,28	0,00	B 13 637,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	40 000,00	6 912,00	17,28	0,00	13 637,00
2116	Cimetières	40 000,00	6 912,00		0,00	13 637,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-6 912,00	D - B	-13 637,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 111(1)****LIBELLE : SIGNALÉTIQUE**

		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		11 500,00	A 0,00	0,00	0,00	B 2 180,03
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	11 500,00	0,00	0,00	0,00	2 180,03
2152	Installations de voirie	11 500,00	0,00		0,00	2 180,03
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-2 180,03

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 112(1)
LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL ET MOBIL.**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 000,00	A 12 835,20	128,35	0,00	B 53 622,38
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	12 835,20	128,35	0,00	53 622,38
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	7 075,20		0,00	7 075,20
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	2 103,60		0,00	2 103,60
2183	Matériel informatique	10 000,00	3 656,40		0,00	44 443,58
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-12 835,20	D - B	-53 622,38

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115(1)
LIBELLE : SALLE POLYVALENTE**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		14 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	14 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 116(1)
LIBELLE : IMMEUBLE ET TERRAIN**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		44 500,00	A 13 389,60	30,09	0,00	B 13 389,60
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	6 213,60	0,00	0,00	6 213,60
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	6 213,60		0,00	6 213,60
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	44 500,00	7 176,00	16,13	0,00	7 176,00
231	Immobilisations corporelles en cours	44 500,00	7 176,00		0,00	7 176,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-13 389,60	D - B	-13 389,60

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 117(1)
LIBELLÉ : EGLISES**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		15 156,00	A 7 306,00	48,21	0,00	B 36 770,86
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	15 156,00	7 306,00	48,21	0,00	36 770,86
231	Immobilisations corporelles en cours	15 156,00	7 306,00		0,00	36 770,86

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-7 306,00	D - B	-36 770,86

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 119(1)
LIBELLE : ADRESSAGE**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 20 856,48
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	20 856,48
2152	Installations de voirie	1 000,00	0,00		0,00	20 856,48
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-20 856,48

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Publié le



ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 140(1)
LIBELLE : POTEAUX INCENDIE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		8 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 21 264,60
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	21 264,60
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	0,00		0,00	21 264,60
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-21 264,60

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

Publié le

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 141(1)
LIBELLE : PLACE DE VERDUN

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 10 691,00	0,00	0,00	d 22 056,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	10 691,00	0,00	0,00	22 056,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	10 691,00		0,00	22 056,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	10 691,00	D - B	22 056,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Sauf 165, 166 et 16449.
(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

Publié le

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 142(1)**LIBELLE : Logiciel cantine et garderie**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

Publié le

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 143(1)
LIBELLE : CHEMINS D'EXPLOITATION

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 000,00	0,00		0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 144(1)
LIBELLE : PLACE DE L'HORLOGE ET WC**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		80 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	80 000,00	0,00		0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

Publié le

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 146(1)
LIBELLE : MONTAGNAC-MONTPEZAT - VOIRIE + DOS D'ANE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		90 218,88	A 37 779,82	41,88	0,00	B 106 842,40
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	90 218,88	37 779,82	41,88	0,00	106 842,40
2112	Terrains de voirie	85 000,00	32 560,94		0,00	96 404,63
21538	Autres réseaux	5 218,88	5 218,88		0,00	10 437,77
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		17 106,00	c 0,00	0,00	0,00	d 9 936,70
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	17 106,00	0,00	0,00	0,00	9 936,70
1323	Subv. non transf. Départements	6 415,00	0,00		0,00	9 936,70
1345	Amendes radars automatiques et de police	10 691,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-37 779,82	D - B	-96 905,70

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 147(1)
LIBELLE : GOUDRONNAGE PARKING DU BARRY + 2 MURS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		50 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	50 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 149(1)****LIBELLE : SERVICE TECHNIQUE**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	10 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Sauf 165, 166 et 16449.
(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Publié le



ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 151(1)
LIBELLE : ECOLE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00		0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 152(1)
LIBELLE : ARCHIVES

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 500,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	3 500,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Sauf 165, 166 et 16449.
(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 153(1)
LIBELLE : OLD**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		18 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	18 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 10 179,45	0,00	0,00	d 28 660,65
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	10 179,45	0,00	0,00	28 660,65
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	10 179,45		0,00	28 660,65
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	10 179,45	D - B	28 660,65

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 154(1)****LIBELLE : PHOTOVOLTAÏQUE**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	5 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	5 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Sauf 165, 166 et 16449.
(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Publié le



ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 155(1)
LIBELLE : ILLUMINATIONS DE NOEL

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	10 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89(1)
LIBELLE : BATIMENT BLEU**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		201 788,00	A 1 788,00	0,89	0,00	B 1 788,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 788,00	1 788,00	100,00	0,00	1 788,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 788,00	1 788,00		0,00	1 788,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	200 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 788,00	D - B	-1 788,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	0,00	47,32	0,00	47,32	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	321,39	0,00	321,39	0,00
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	18 905,72	3 150,00	15 755,72	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	1 787,01	0,00	1 787,01	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	20 733,22	0,00	20 733,22	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	323,72	0,00	323,72	0,00
60621	Combustibles	0,00	5 781,79	0,00	5 781,79	0,00
60622	Carburants	0,00	3 689,97	0,00	3 689,97	0,00
60623	Alimentation	0,00	1 673,59	0,00	1 673,59	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	2 491,44	0,00	2 491,44	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 493,53	0,00	1 493,53	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	12 557,30	0,00	12 557,30	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	2 278,02	0,00	2 278,02	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	241,96	0,00	241,96	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	3 734,68	0,00	3 734,68	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	1 409,86	0,00	1 409,86	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	14 799,12	0,00	14 799,12	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	14 188,44	0,00	14 188,44	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	83,34	83,34	0,00	0,00
613	Locations	0,00	30 349,31	0,00	30 349,31	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	38 421,36	0,00	38 421,36	0,00
615231	Voiries	0,00	6 856,00	0,00	6 856,00	0,00
61524	Bois et forêts	0,00	8 860,14	0,00	8 860,14	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	369,90	0,00	369,90	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	509,38	0,00	509,38	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6156	Maintenance	0,00	26 119,84	0,00	26 119,84	0,00
6161	Multirisques	0,00	9 555,90	0,00	9 555,90	0,00
618	Divers	0,00	1 197,07	0,00	1 197,07	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	5 496,00	0,00	5 496,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	12 183,58	0,00	12 183,58	0,00
624	Transports de biens et transports collectifs	0,00	240,00	0,00	240,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	730,96	0,00	730,96	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	9 756,85	0,00	9 756,85	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	20,69	0,00	20,69	0,00
62878	A des tiers	0,00	30 204,77	0,00	30 204,77	0,00
6288	Autres	0,00	2 529,70	0,00	2 529,70	0,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).	0,00	6 967,00	0,00	6 967,00	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	296 760,00	296 909,87	3 233,34	293 676,53	3 083,47
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00	3 480,00	0,00	3 480,00	0,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00	6 886,42	0,00	6 886,42	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	206 929,88	0,00	206 929,88	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	22 796,38	0,00	22 796,38	0,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	115 885,86	0,00	115 885,86	0,00
6470	Autres charges sociales	0,00	220,00	0,00	220,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	356 500,00	356 198,54	0,00	356 198,54	301,46
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	7 722,00	7 515,00	0,00	7 515,00	207,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	26 955,72	0,00	26 955,72	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	1 222,05	0,00	1 222,05	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6553	Service d'incendie	0,00	23 311,08	0,00	23 311,08	0,00
65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)	0,00	741,60	0,00	741,60	0,00
65568	Autres contributions	0,00	606,70	0,00	606,70	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	405,00	0,00	405,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	41 607,00	0,00	41 607,00	0,00
65888	Autres	0,00	2,21	0,00	2,21	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	99 872,08	94 851,36	0,00	94 851,36	5 020,72
Total des dépenses de gestion des services		760 854,08	755 474,77	3 233,34	752 241,43	8 612,65
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00
total chapitre 66	Charges financières	2 081,61	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		763 935,69	757 556,38	3 233,34	754 323,04	9 612,65
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		963 935,69	757 556,38	3 233,34	754 323,04	209 612,65
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		963 935,69	757 556,38	3 233,34	754 323,04	209 612,65

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	40 970,89	0,00	40 970,89	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	13 600,00	40 970,89	0,00	40 970,89	-27 370,89
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	1 562,50	0,00	1 562,50	0,00
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	0,00	241,00	0,00	241,00	0,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	0,00	402,32	0,00	402,32	0,00
7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	0,00	2 925,00	0,00	2 925,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	12 246,49	0,00	12 246,49	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	16 224,00	0,00	16 224,00	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	43 520,00	33 601,31	0,00	33 601,31	9 918,69
73211	Attribution de compensation	0,00	119 736,93	0,00	119 736,93	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	25 570,09	0,00	25 570,09	0,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	0,00	21 898,50	0,00	21 898,50	0,00
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	163 307,02	167 205,52	0,00	167 205,52	-3 898,50
73111	Impôts directs locaux	0,00	252 996,00	0,00	252 996,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	333,00	0,00	333,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	45 290,00	0,00	45 290,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	299 764,00	298 619,00	0,00	298 619,00	1 145,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	71 713,00	0,00	71 713,00	0,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00	24 666,00	0,00	24 666,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	4 819,00	0,00	4 819,00	0,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	0,00	47 515,00	0,00	47 515,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
748374	Biodiversité et aménités rurales	0,00	26 214,00	0,00	26 214,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	171 403,20	174 927,00	0,00	174 927,00	-3 523,80
752	Revenus des immeubles	0,00	18 597,27	0,00	18 597,27	0,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	0,00	1 553,47	0,00	1 553,47	0,00
75888	Autres	0,00	0,94	0,00	0,94	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	18 900,00	20 151,68	0,00	20 151,68	-1 251,68
Total des recettes de gestion des services		710 494,22	735 475,40	0,00	735 475,40	-24 981,18
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	851,56	0,00	851,56	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	0,00	851,56	0,00	851,56	-851,56
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		710 494,22	736 326,96	0,00	736 326,96	-25 832,74
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		710 494,22	736 326,96	0,00	736 326,96	-25 832,74
002 Résultat de fonctionnement reporté		703 490,84	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 413 985,06	736 326,96	0,00	736 326,96	677 658,10

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		11 482,76	6 304,72	5 178,04	5 178,04
Autres immobilisations incorporelles		144 114,22	0,00	144 114,22	142 326,22
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		631 108,01	0,00	631 108,01	585 421,47
Constructions		3 005 907,41	45 607,48	2 960 299,93	2 960 299,93
Réseaux et installations de voirie		1 344 276,94	0,00	1 344 276,94	1 344 276,94
Réseaux divers		241 131,98	0,00	241 131,98	235 913,10
Installations techniques, agencements et matériel		98 669,68	0,08	98 669,60	89 490,80
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		441 467,45	0,00	441 467,45	437 811,05
Immobilisations corporelles en cours		135 561,46	0,00	135 561,46	121 079,46
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		1 491 043,46	0,00	1 491 043,46	1 491 043,46
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		868,47	0,00	868,47	868,47
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		7 545 631,84	51 912,28	7 493 719,56	7 413 708,94
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		7 689,17	1 160,62	6 528,55	9 391,53
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		149,22	3,15	146,07	146,07
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		7 838,39	1 163,77	6 674,62	9 537,60
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		686 830,03	0,00	686 830,03	754 654,78
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		686 830,03	0,00	686 830,03	754 654,78
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	-209,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		8 240 300,26	53 076,05	8 187 224,21	8 177 692,32

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		942 439,32	942 439,32
Fonds globalisés		693 127,42	678 020,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		35 626,91	24 935,91
Rattachées à un actif non amortissable		1 202 348,03	1 192 168,58
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-37 281,48	-37 281,48
RÉSERVES		3 208 059,80	3 039 086,00
REPORT A NOUVEAU		703 490,84	797 970,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-17 996,08	74 493,89
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		1 297 678,32	1 297 678,32
TOTAL FONDS PROPRES (I)		8 027 493,08	8 009 511,29
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		115 960,30	146 635,32
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		3 067,39	3 067,39
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		119 027,69	149 702,71
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		32 535,36	10 469,32
Dettes fiscales et sociales		1 717,64	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		6 383,72	7 995,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		40 636,72	18 464,32
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		159 664,41	168 167,03
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		66,72	14,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		8 187 224,21	8 177 692,32

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		101 198,00	107 482,41	-6 284,41
Participations		0,00	395,88	-395,88
Compensations, autres attributions et autres participations		73 729,00	68 155,00	5 574,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		458 309,52	451 994,01	6 315,51
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		33 601,31	41 616,17	-8 014,86
Produits des cessions d'actifs		0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		21 003,24	20 094,60	908,64
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		687 841,07	689 738,07	-1 897,00
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		290 189,53	260 997,23	29 192,30
Charges de personnel		304 861,23	255 070,20	49 791,03
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>188 755,37</i>	<i>175 791,67</i>	<i>12 963,70</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>116 105,86</i>	<i>79 278,53</i>	<i>36 827,33</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		28 177,77	31 113,00	-2 935,23
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		2,21	2 103,06	-2 100,85
Impôts et taxes		13 853,42	11 678,82	2 174,60
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		0,00	2 513,32	-2 513,32
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

iii

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		637 084,16	563 475,63	73 608,53
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		65 659,68	48 248,30	17 411,38
<i>Dont ménages</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		41 607,00	27 087,32	14 519,68
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		24 052,68	21 160,98	2 891,70
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		1 011,70	1 014,70	-3,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		66 671,38	49 263,00	17 408,38
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-15 914,47	76 999,44	-92 913,91
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		2 081,61	2 505,55	-423,94
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		2 081,61	2 505,55	-423,94
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-2 081,61	-2 505,55	423,94
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-17 996,08	74 493,89	-92 489,97

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS
Annexe

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	942 322,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	942 322,70	0,00	942 322,70
10222	F.C.T.V.A.	0,00	606 900,77	0,00	0,00	0,00	14 901,78	0,00	621 802,55	0,00	621 802,55
10226	Taxe d'aménagement	0,00	25 057,04	0,00	0,00	0,00	205,64	0,00	25 262,68	0,00	25 262,68
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	46 062,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 062,19	0,00	46 062,19
	Sous Total compte 1022	0,00	678 020,00	0,00	0,00	0,00	15 107,42	0,00	693 127,42	0,00	693 127,42
10251	Dons et legs en capital	0,00	116,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116,62	0,00	116,62
	Sous Total compte 1025	0,00	116,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116,62	0,00	116,62
	Sous Total compte 102	0,00	1 620 459,32	0,00	0,00	0,00	15 107,42	0,00	1 635 566,74	0,00	1 635 566,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 039 086,00	0,00	0,00	0,00	168 973,80	0,00	3 208 059,80	0,00	3 208 059,80
	Sous Total compte 106	0,00	3 039 086,00	0,00	0,00	0,00	168 973,80	0,00	3 208 059,80	0,00	3 208 059,80
	Sous Total compte 10	0,00	4 659 545,32	0,00	0,00	0,00	184 081,22	0,00	4 843 626,54	0,00	4 843 626,54
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	797 970,75	168 973,80	74 493,89	0,00	0,00	168 973,80	872 464,64	0,00	703 490,84
	Sous Total compte 11	0,00	797 970,75	168 973,80	74 493,89	0,00	0,00	168 973,80	872 464,64	0,00	703 490,84
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	74 493,89	74 493,89	0,00	0,00	0,00	74 493,89	74 493,89	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	74 493,89	74 493,89	0,00	0,00	0,00	74 493,89	74 493,89	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	302 885,42	0,00	0,00	0,00	10 179,45	0,00	313 064,87	0,00	313 064,87
1322	Régions	0,00	370 759,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 759,97	0,00	370 759,97
1323	Départements	0,00	179 686,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 686,74	0,00	179 686,74
13251	GFP de rattachement	0,00	92 324,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 324,69	0,00	92 324,69
	Sous Total compte 1325	0,00	92 324,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 324,69	0,00	92 324,69
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	2 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 075,00	0,00	2 075,00
1328	Autres	0,00	47 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 752,00	0,00	47 752,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 132	0,00	995 483,82	0,00	0,00	0,00	10 179,45	0,00	1 005 663,27	0,00	1 005 663,27
1335	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	11 365,00	0,00	0,00	0,00	10 691,00	0,00	22 056,00	0,00	22 056,00
13361	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	13 570,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 570,91	0,00	13 570,91
	Sous Total compte 1336	0,00	13 570,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 570,91	0,00	13 570,91
	Sous Total compte 133	0,00	24 935,91	0,00	0,00	0,00	10 691,00	0,00	35 626,91	0,00	35 626,91
1345	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	25 418,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 418,93	0,00	25 418,93
13461	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	167 745,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 745,84	0,00	167 745,84
	Sous Total compte 1346	0,00	167 745,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 745,84	0,00	167 745,84
	Sous Total compte 134	0,00	193 164,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 164,77	0,00	193 164,77
138	Autres subventions d'investissement non	0,00	3 519,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 519,99	0,00	3 519,99
	Sous Total compte 13	0,00	1 217 104,49	0,00	0,00	0,00	20 870,45	0,00	1 237 974,94	0,00	1 237 974,94
1641	Emprunts en euros	0,00	146 635,32	0,00	0,00	30 675,02	0,00	30 675,02	146 635,32	0,00	115 960,30
	Sous Total compte 164	0,00	146 635,32	0,00	0,00	30 675,02	0,00	30 675,02	146 635,32	0,00	115 960,30
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 067,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 067,39	0,00	3 067,39
	Sous Total compte 16	0,00	149 702,71	0,00	0,00	30 675,02	0,00	30 675,02	149 702,71	0,00	119 027,69
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	37 281,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 281,48	0,00	37 281,48	0,00
	Sous Total compte 19	37 281,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 281,48	0,00	37 281,48	0,00
	Total classe 1	37 281,48	6 898 817,16	243 467,69	74 493,89	30 675,02	204 951,67	311 424,19	7 178 262,72	37 281,48	6 904 120,01
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	88 403,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 403,14	0,00	88 403,14	0,00
203	Frais d'études, de recherche et de dével	15 640,80	0,00	0,00	0,00	1 788,00	0,00	17 428,80	0,00	17 428,80	0,00
204182	Bâtiments et installations	5 675,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 675,98	0,00	5 675,98	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20422	Sous Total compte 20418	5 675,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 675,98	0,00	5 675,98	0,00
	Sous Total compte 2041	5 675,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 675,98	0,00	5 675,98	0,00
	Bâtiments et installations	13 800,07	0,00	0,00	7 993,29	0,00	0,00	13 800,07	7 993,29	5 806,78	0,00
	Sous Total compte 2042	13 800,07	0,00	0,00	7 993,29	0,00	0,00	13 800,07	7 993,29	5 806,78	0,00
	Sous Total compte 204	19 476,05	0,00	0,00	7 993,29	0,00	0,00	19 476,05	7 993,29	11 482,76	0,00
2051	Concessions et droits similaires	38 282,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 282,28	0,00	38 282,28	0,00
	Sous Total compte 205	38 282,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 282,28	0,00	38 282,28	0,00
	Sous Total compte 20	161 802,27	0,00	0,00	7 993,29	1 788,00	0,00	163 590,27	7 993,29	155 596,98	0,00
2111	Terrains nus	163 205,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 205,91	0,00	163 205,91	0,00
2112	Terrains de voirie	116 841,63	0,00	0,00	0,00	32 560,94	0,00	149 402,57	0,00	149 402,57	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	214,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214,04	0,00	214,04	0,00
2115	Terrains bâtis	24 442,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 442,58	0,00	24 442,58	0,00
2116	Cimetière	34 139,42	0,00	0,00	0,00	6 912,00	0,00	41 051,42	0,00	41 051,42	0,00
2117	Bois et forêts	6 873,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 873,38	0,00	6 873,38	0,00
	Sous Total compte 211	345 716,96	0,00	0,00	0,00	39 472,94	0,00	385 189,90	0,00	385 189,90	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	239 704,51	0,00	0,00	0,00	6 213,60	0,00	245 918,11	0,00	245 918,11	0,00
2131	Bâtiments publics	2 693 066,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 693 066,39	0,00	2 693 066,39	0,00
2132	Bâtiments privés	122 450,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 450,10	0,00	122 450,10	0,00
2135	Installations générales, agencements, am	9 522,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 522,42	0,00	9 522,42	0,00
2138	Autres constructions	180 868,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 868,50	0,00	180 868,50	0,00
	Sous Total compte 213	3 005 907,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 005 907,41	0,00	3 005 907,41	0,00
2151	Réseaux de voirie	549 645,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 645,03	0,00	549 645,03	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2152	Installations de voirie	794 631,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	794 631,91	0,00	794 631,91	0,00
21538	Autres réseaux	235 913,10	0,00	0,00	0,00	5 218,88	0,00	241 131,98	0,00	241 131,98	0,00
	Sous Total compte 2153	235 913,10	0,00	0,00	0,00	5 218,88	0,00	241 131,98	0,00	241 131,98	0,00
2156	Matériel et outillage d'incendie et de d	1 267,52	0,00	0,00	0,00	7 075,20	0,00	8 342,72	0,00	8 342,72	0,00
2157	Matériel et outillage technique	75 031,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 031,22	0,00	75 031,22	0,00
2158	Autres installations, matériel et outill	12 473,14	0,00	0,00	0,00	2 103,60	0,00	14 576,74	0,00	14 576,74	0,00
	Sous Total compte 215	1 668 961,92	0,00	0,00	0,00	14 397,68	0,00	1 683 359,60	0,00	1 683 359,60	0,00
21758	Autres installations, matériel et outill	719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719,00	0,00	719,00	0,00
	Sous Total compte 2175	719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719,00	0,00	719,00	0,00
	Sous Total compte 217	719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719,00	0,00	719,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et	13 927,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 927,32	0,00	13 927,32	0,00
2182	Matériel de transport	87 897,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 897,32	0,00	87 897,32	0,00
2183	Matériel informatique	59 552,48	0,00	0,00	0,00	3 656,40	0,00	63 208,88	0,00	63 208,88	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	180 940,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 940,65	0,00	180 940,65	0,00
2188	Autres	95 493,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 493,28	0,00	95 493,28	0,00
	Sous Total compte 218	437 811,05	0,00	0,00	0,00	3 656,40	0,00	441 467,45	0,00	441 467,45	0,00
	Sous Total compte 21	5 698 820,85	0,00	0,00	0,00	63 740,62	0,00	5 762 561,47	0,00	5 762 561,47	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	121 079,46	0,00	0,00	0,00	14 482,00	0,00	135 561,46	0,00	135 561,46	0,00
	Sous Total compte 23	121 079,46	0,00	0,00	0,00	14 482,00	0,00	135 561,46	0,00	135 561,46	0,00
242	Mises à disposition dans le cadre du tra	1 491 043,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491 043,46	0,00	1 491 043,46	0,00
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra	0,00	1 297 678,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 297 678,32	0,00	1 297 678,32

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
272	Sous Total compte 249	0,00	1 297 678,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 297 678,32	0,00	1 297 678,32
	Sous Total compte 24	1 491 043,46	1 297 678,32	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491 043,46	1 297 678,32	193 365,14	0,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	838,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	838,47	0,00	838,47	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00	0,00
	Sous Total compte 27	868,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	868,47	0,00	868,47	0,00
2804182	Bâtiments et installations	0,00	3 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 402,00	0,00	3 402,00
	Sous Total compte 280418	0,00	3 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 402,00	0,00	3 402,00
	Sous Total compte 28041	0,00	3 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 402,00	0,00	3 402,00
280422	Bâtiments et installations	0,00	10 896,01	7 993,29	0,00	0,00	0,00	7 993,29	10 896,01	0,00	2 902,72
	Sous Total compte 28042	0,00	10 896,01	7 993,29	0,00	0,00	0,00	7 993,29	10 896,01	0,00	2 902,72
	Sous Total compte 2804	0,00	14 298,01	7 993,29	0,00	0,00	0,00	7 993,29	14 298,01	0,00	6 304,72
	Sous Total compte 280	0,00	14 298,01	7 993,29	0,00	0,00	0,00	7 993,29	14 298,01	0,00	6 304,72
28131	Bâtiments publics	0,00	45 607,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 607,48	0,00	45 607,48
	Sous Total compte 2813	0,00	45 607,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 607,48	0,00	45 607,48
28156	Matériel et outillage d'incendie et de d	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,08
	Sous Total compte 2815	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,08
	Sous Total compte 281	0,00	45 607,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 607,56	0,00	45 607,56
	Sous Total compte 28	0,00	59 905,57	7 993,29	0,00	0,00	0,00	7 993,29	59 905,57	0,00	51 912,28
	Total classe 2	7 473 614,51	1 357 583,89	7 993,29	7 993,29	80 010,62	0,00	7 561 618,42	1 365 577,18	7 545 631,84	1 349 590,60
4011	Fournisseurs	0,00	5 222,03	202 574,95	224 901,41	0,00	0,00	202 574,95	230 123,44	0,00	27 548,49
	Sous Total compte 401	0,00	5 222,03	202 574,95	224 901,41	0,00	0,00	202 574,95	230 123,44	0,00	27 548,49
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	80 010,62	80 010,62	0,00	0,00	80 010,62	80 010,62	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	0,00	5 247,29	1 825,86	1 565,44	0,00	0,00	1 825,86	6 812,73	0,00	4 986,87
	Sous Total compte 4047	0,00	5 247,29	1 825,86	1 565,44	0,00	0,00	1 825,86	6 812,73	0,00	4 986,87
	Sous Total compte 404	0,00	5 247,29	81 836,48	81 576,06	0,00	0,00	81 836,48	86 823,35	0,00	4 986,87
	Sous Total compte 40	0,00	10 469,32	284 411,43	306 477,47	0,00	0,00	284 411,43	316 946,79	0,00	32 535,36
411	Redevables	8 523,79	0,00	15 814,81	18 711,84	0,00	0,00	24 338,60	18 711,84	5 626,76	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	1 189,10	0,00	18 597,27	18 426,38	0,00	0,00	19 786,37	18 426,38	1 359,99	0,00
4161	Créances douteuses	839,26	0,00	1 200,74	1 337,58	0,00	0,00	2 040,00	1 337,58	702,42	0,00
	Sous Total compte 416	839,26	0,00	1 200,74	1 337,58	0,00	0,00	2 040,00	1 337,58	702,42	0,00
	Sous Total compte 41	10 552,15	0,00	35 612,82	38 475,80	0,00	0,00	46 164,97	38 475,80	7 689,17	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	173 958,97	173 958,97	0,00	0,00	173 958,97	173 958,97	0,00	0,00
427	Personnel - Oppositions	0,00	0,00	302,23	302,23	0,00	0,00	302,23	302,23	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	174 261,20	174 261,20	0,00	0,00	174 261,20	174 261,20	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	71 851,50	71 851,50	0,00	0,00	71 851,50	71 851,50	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	100 089,33	101 806,97	0,00	0,00	100 089,33	101 806,97	0,00	1 717,64
	Sous Total compte 43	0,00	0,00	171 940,83	173 658,47	0,00	0,00	171 940,83	173 658,47	0,00	1 717,64
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	2 195,94	2 195,94	0,00	0,00	2 195,94	2 195,94	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	2 195,94	2 195,94	0,00	0,00	2 195,94	2 195,94	0,00	0,00
44311	Dépenses	0,00	3 250,20	3 672,20	422,00	0,00	0,00	3 672,20	3 672,20	0,00	0,00
	Sous Total compte 4431	0,00	3 250,20	3 672,20	422,00	0,00	0,00	3 672,20	3 672,20	0,00	0,00
44321	Dépenses	0,00	0,00	3 501,75	3 501,75	0,00	0,00	3 501,75	3 501,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	0,00	0,00	3 501,75	3 501,75	0,00	0,00	3 501,75	3 501,75	0,00	0,00
44331	Dépenses	0,00	0,00	9 445,80	9 445,80	0,00	0,00	9 445,80	9 445,80	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Sous Total compte 4433	0,00	0,00	9 445,80	9 445,80	0,00	0,00	9 445,80	9 445,80	0,00	0,00
	Dépenses	0,00	0,00	2 843,23	3 207,55	0,00	0,00	2 843,23	3 207,55	0,00	364,32
	Sous Total compte 4434	0,00	0,00	2 843,23	3 207,55	0,00	0,00	2 843,23	3 207,55	0,00	364,32
44351	Dépenses	0,00	4 710,00	11 070,23	10 913,91	0,00	0,00	11 070,23	15 623,91	0,00	4 553,68
	Sous Total compte 4435	0,00	4 710,00	11 070,23	10 913,91	0,00	0,00	11 070,23	15 623,91	0,00	4 553,68
44371	Dépenses	0,00	0,00	143,70	143,70	0,00	0,00	143,70	143,70	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	0,00	0,00	143,70	143,70	0,00	0,00	143,70	143,70	0,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	0,00	23 886,08	23 886,08	0,00	0,00	23 886,08	23 886,08	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	23 886,08	23 886,08	0,00	0,00	23 886,08	23 886,08	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	0,00	7 960,20	54 562,99	51 520,79	0,00	0,00	54 562,99	59 480,99	0,00	4 918,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	6 906,67	6 906,67	0,00	0,00	6 906,67	6 906,67	0,00	0,00
	Sous Total compte 44	0,00	7 960,20	63 665,60	60 623,40	0,00	0,00	63 665,60	68 583,60	0,00	4 918,00
466	Excédents de versement	0,00	34,80	1 780,10	1 814,36	0,00	0,00	1 780,10	1 849,16	0,00	69,06
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	103 430,86	104 827,52	0,00	0,00	103 430,86	104 827,52	0,00	1 396,66
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	103 430,86	104 827,52	0,00	0,00	103 430,86	104 827,52	0,00	1 396,66
46721	Débiteurs divers - Amiable	149,22	0,00	7 461,14	7 461,14	0,00	0,00	7 610,36	7 461,14	149,22	0,00
	Sous Total compte 4672	149,22	0,00	7 461,14	7 461,14	0,00	0,00	7 610,36	7 461,14	149,22	0,00
	Sous Total compte 467	149,22	0,00	110 892,00	112 288,66	0,00	0,00	111 041,22	112 288,66	0,00	1 247,44
46721	Sous Total compte 46	149,22	34,80	112 672,10	114 103,02	0,00	0,00	112 821,32	114 137,82	0,00	1 316,50
	Virements réimputés	0,00	0,00	10 062,39	10 062,39	0,00	0,00	10 062,39	10 062,39	0,00	0,00
	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	298 619,00	298 619,00	0,00	0,00	298 619,00	298 619,00	0,00	0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct	0,00	0,00	106 100,00	106 100,00	0,00	0,00	106 100,00	106 100,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47134	Subventions	0,00	0,00	10 179,45	10 179,45	0,00	0,00	10 179,45	10 179,45	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	4,00	336 419,55	336 415,55	0,00	0,00	336 419,55	336 419,55	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	4,00	751 318,00	751 314,00	0,00	0,00	751 318,00	751 318,00	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique	0,00	10,00	2 060,09	2 050,09	0,00	0,00	2 060,09	2 060,09	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	10,00	2 060,09	2 050,09	0,00	0,00	2 060,09	2 060,09	0,00	0,00
	Sous Total compte 4714	0,00	10,00	2 060,09	2 050,09	0,00	0,00	2 060,09	2 060,09	0,00	0,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	7 544,73	7 611,45	0,00	0,00	7 544,73	7 611,45	0,00	66,72
	Sous Total compte 471	0,00	14,00	770 985,21	771 037,93	0,00	0,00	770 985,21	771 051,93	0,00	66,72
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	32 756,63	32 756,63	0,00	0,00	32 756,63	32 756,63	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	209,00	12 364,81	12 155,81	0,00	0,00	12 364,81	12 364,81	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	209,00	45 121,44	44 912,44	0,00	0,00	45 121,44	45 121,44	0,00	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	20,69	20,69	0,00	0,00	20,69	20,69	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	15 439,33	15 439,33	0,00	0,00	15 439,33	15 439,33	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	209,00	60 581,46	60 372,46	0,00	0,00	60 581,46	60 581,46	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	223,00	831 566,67	831 410,39	0,00	0,00	831 566,67	831 633,39	0,00	66,72
4911	Dépréciations des comptes de redevables	0,00	1 160,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160,62	0,00	1 160,62
	Sous Total compte 491	0,00	1 160,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160,62	0,00	1 160,62
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d	0,00	3,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,15	0,00	3,15
	Sous Total compte 496	0,00	3,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,15	0,00	3,15
	Sous Total compte 49	0,00	1 163,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,77	0,00	1 163,77
	Total classe 4	10 701,37	19 851,09	1 674 130,65	1 699 009,75	0,00	0,00	1 684 832,02	1 718 860,84	7 838,39	41 867,21
5113	Titres spéciaux de paiement	23,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23,34	0,00	23,34	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	4 431,15	4 431,15	0,00	0,00	4 431,15	4 431,15	0,00	0,00
51172	Chèques impayés	38,85	0,00	0,00	38,85	0,00	0,00	38,85	38,85	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	38,85	0,00	0,00	38,85	0,00	0,00	38,85	38,85	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00	1 460,68	1 460,68	0,00	0,00	1 460,68	1 460,68	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	62,19	0,00	5 891,83	5 930,68	0,00	0,00	5 954,02	5 930,68	23,34	0,00
515	Compte au Trésor	754 192,59	0,00	798 230,47	866 016,37	0,00	0,00	1 552 423,06	866 016,37	686 406,69	0,00
	Sous Total compte 51	754 254,78	0,00	804 122,30	871 947,05	0,00	0,00	1 558 377,08	871 947,05	686 430,03	0,00
5411	Régisseurs d'avances (avances)	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00
	Sous Total compte 541	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00
	Sous Total compte 54	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	11 524,34	11 524,34	0,00	0,00	11 524,34	11 524,34	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	11 524,34	11 524,34	0,00	0,00	11 524,34	11 524,34	0,00	0,00
	Total classe 5	754 654,78	0,00	815 646,64	883 471,39	0,00	0,00	1 570 301,42	883 471,39	686 830,03	0,00
6011	Matières premières et fournitures autres	0,00	0,00	0,00	0,00	47,32	0,00	47,32	0,00	47,32	0,00
	Sous Total compte 601	0,00	0,00	0,00	0,00	47,32	0,00	47,32	0,00	47,32	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	321,39	0,00	321,39	0,00	321,39	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	18 905,72	3 150,00	18 905,72	3 150,00	15 755,72	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	18 905,72	3 150,00	18 905,72	3 150,00	15 755,72	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 787,01	0,00	1 787,01	0,00	1 787,01	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	20 733,22	0,00	20 733,22	0,00	20 733,22	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	323,72	0,00	323,72	0,00	323,72	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	22 843,95	0,00	22 843,95	0,00	22 843,95	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 781,79	0,00	5 781,79	0,00	5 781,79	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	3 689,97	0,00	3 689,97	0,00	3 689,97	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 673,59	0,00	1 673,59	0,00	1 673,59	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 491,44	0,00	2 491,44	0,00	2 491,44	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	13 636,79	0,00	13 636,79	0,00	13 636,79	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	1 493,53	0,00	1 493,53	0,00	1 493,53	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 557,30	0,00	12 557,30	0,00	12 557,30	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 278,02	0,00	2 278,02	0,00	2 278,02	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	241,96	0,00	241,96	0,00	241,96	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	16 570,81	0,00	16 570,81	0,00	16 570,81	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	3 734,68	0,00	3 734,68	0,00	3 734,68	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409,86	0,00	1 409,86	0,00	1 409,86	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	14 799,12	0,00	14 799,12	0,00	14 799,12	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	72 995,21	0,00	72 995,21	0,00	72 995,21	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	92 269,64	3 150,00	92 269,64	3 150,00	89 119,64	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	14 188,44	0,00	14 188,44	0,00	14 188,44	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	83,34	83,34	83,34	83,34	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	30 349,31	0,00	30 349,31	0,00	30 349,31	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	38 421,36	0,00	38 421,36	0,00	38 421,36	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	38 421,36	0,00	38 421,36	0,00	38 421,36	0,00
615231	Voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	6 856,00	0,00	6 856,00	0,00	6 856,00	0,00
	Sous Total compte 61523	0,00	0,00	0,00	0,00	6 856,00	0,00	6 856,00	0,00	6 856,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61524	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	8 860,14	0,00	8 860,14	0,00	8 860,14	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	54 137,50	0,00	54 137,50	0,00	54 137,50	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	369,90	0,00	369,90	0,00	369,90	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	509,38	0,00	509,38	0,00	509,38	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	879,28	0,00	879,28	0,00	879,28	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	26 119,84	0,00	26 119,84	0,00	26 119,84	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	81 136,62	0,00	81 136,62	0,00	81 136,62	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	9 555,90	0,00	9 555,90	0,00	9 555,90	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	9 555,90	0,00	9 555,90	0,00	9 555,90	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 197,07	0,00	1 197,07	0,00	1 197,07	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	136 510,68	83,34	136 510,68	83,34	136 427,34	0,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattache	0,00	0,00	0,00	0,00	3 480,00	0,00	3 480,00	0,00	3 480,00	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	3 480,00	0,00	3 480,00	0,00	3 480,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honora	0,00	0,00	0,00	0,00	5 496,00	0,00	5 496,00	0,00	5 496,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publi	0,00	0,00	0,00	0,00	12 183,58	0,00	12 183,58	0,00	12 183,58	0,00
624	Transports de biens et transports collec	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	0,00	240,00	0,00	240,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	730,96	0,00	730,96	0,00	730,96	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunicat	0,00	0,00	0,00	0,00	9 756,85	0,00	9 756,85	0,00	9 756,85	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	20,69	0,00	20,69	0,00	20,69	0,00
62878	A des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	30 204,77	0,00	30 204,77	0,00	30 204,77	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	30 204,77	0,00	30 204,77	0,00	30 204,77	0,00
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 529,70	0,00	2 529,70	0,00	2 529,70	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	32 734,47	0,00	32 734,47	0,00	32 734,47	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	64 642,55	0,00	64 642,55	0,00	64 642,55	0,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés su	0,00	0,00	0,00	0,00	6 886,42	0,00	6 886,42	0,00	6 886,42	0,00
635	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	6 967,00	0,00	6 967,00	0,00	6 967,00	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	13 853,42	0,00	13 853,42	0,00	13 853,42	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	206 929,88	0,00	206 929,88	0,00	206 929,88	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	22 796,38	0,00	22 796,38	0,00	22 796,38	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 970,89	0,00	40 970,89	0,00	40 970,89
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	229 726,26	40 970,89	229 726,26	40 970,89	188 755,37	0,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoy	0,00	0,00	0,00	0,00	115 885,86	0,00	115 885,86	0,00	115 885,86	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	115 885,86	0,00	115 885,86	0,00	115 885,86	0,00
6470	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00	0,00	220,00	0,00	220,00	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00	0,00	220,00	0,00	220,00	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	345 832,12	40 970,89	345 832,12	40 970,89	304 861,23	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	26 955,72	0,00	26 955,72	0,00	26 955,72	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	1 222,05	0,00	1 222,05	0,00	1 222,05	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	28 177,77	0,00	28 177,77	0,00	28 177,77	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	28 177,77	0,00	28 177,77	0,00	28 177,77	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	23 311,08	0,00	23 311,08	0,00	23 311,08	0,00
65561	Contributions au fonds de compensation d	0,00	0,00	0,00	0,00	741,60	0,00	741,60	0,00	741,60	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	606,70	0,00	606,70	0,00	606,70	0,00
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	1 348,30	0,00	1 348,30	0,00	1 348,30	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS											
Balance des comptes											

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	405,00	0,00	405,00	0,00	405,00	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	25 064,38	0,00	25 064,38	0,00	25 064,38	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	41 607,00	0,00	41 607,00	0,00	41 607,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	41 607,00	0,00	41 607,00	0,00	41 607,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	41 607,00	0,00	41 607,00	0,00	41 607,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2,21	0,00	2,21	0,00	2,21	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	2,21	0,00	2,21	0,00	2,21	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	2,21	0,00	2,21	0,00	2,21	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	94 851,36	0,00	94 851,36	0,00	94 851,36	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00	2 081,61	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	750 041,38	44 204,23	750 041,38	44 204,23	746 808,04	40 970,89
70311	Concession dans les cimetières (produit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 562,50	0,00	1 562,50	0,00	1 562,50
	Sous Total compte 7031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 562,50	0,00	1 562,50	0,00	1 562,50
7032	Droits de permis de stationnement et de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241,00	0,00	241,00	0,00	241,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402,32	0,00	402,32	0,00	402,32
	Sous Total compte 703	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 205,82	0,00	2 205,82	0,00	2 205,82
7063	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 925,00	0,00	2 925,00	0,00	2 925,00
7067	Redevances et droits des services périsc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 246,49	0,00	12 246,49	0,00	12 246,49
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00	0,00	16 224,00	0,00	16 224,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73111	Sous Total compte 7068	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00	0,00	16 224,00	0,00	16 224,00
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 395,49	0,00	31 395,49	0,00	31 395,49
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 601,31	0,00	33 601,31	0,00	33 601,31
73118	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 996,00	0,00	252 996,00	0,00	252 996,00
73132	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333,00	0,00	333,00	0,00	333,00
	Sous Total compte 7311	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 329,00	0,00	253 329,00	0,00	253 329,00
	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 290,00	0,00	45 290,00	0,00	45 290,00
73211	Sous Total compte 7313	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 290,00	0,00	45 290,00	0,00	45 290,00
	Sous Total compte 731	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 619,00	0,00	298 619,00	0,00	298 619,00
	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 736,93	0,00	119 736,93	0,00	119 736,93
73223	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 570,09	0,00	25 570,09	0,00	25 570,09
	Sous Total compte 7321	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 307,02	0,00	145 307,02	0,00	145 307,02
	Fonds départemental des DMTO pour les co	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 898,50	0,00	21 898,50	0,00	21 898,50
7392221	Sous Total compte 7322	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 898,50	0,00	21 898,50	0,00	21 898,50
	Sous Total compte 732	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 205,52	0,00	167 205,52	0,00	167 205,52
	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00
74111	Sous Total compte 739222	0,00	0,00	0,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00
	Sous Total compte 73922	0,00	0,00	0,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00
	Sous Total compte 7392	0,00	0,00	0,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00
74111	Sous Total compte 739	0,00	0,00	0,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00	7 515,00	0,00
	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	7 515,00	465 824,52	7 515,00	465 824,52	0,00	458 309,52
	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 713,00	0,00	71 713,00	0,00	71 713,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 666,00	0,00	24 666,00	0,00	24 666,00
	Sous Total compte 74112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 666,00	0,00	24 666,00	0,00	24 666,00
	Sous Total compte 7411	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 379,00	0,00	96 379,00	0,00	96 379,00
	Sous Total compte 741	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 379,00	0,00	96 379,00	0,00	96 379,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 819,00	0,00	4 819,00	0,00	4 819,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 515,00	0,00	47 515,00	0,00	47 515,00
748374	Biodiversité et aménités rurales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 214,00	0,00	26 214,00	0,00	26 214,00
	Sous Total compte 74837	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 214,00	0,00	26 214,00	0,00	26 214,00
	Sous Total compte 7483	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 729,00	0,00	73 729,00	0,00	73 729,00
	Sous Total compte 748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 729,00	0,00	73 729,00	0,00	73 729,00
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 927,00	0,00	174 927,00	0,00	174 927,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 597,27	0,00	18 597,27	0,00	18 597,27
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,47	0,00	1 553,47	0,00	1 553,47
	Sous Total compte 7581	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,47	0,00	1 553,47	0,00	1 553,47
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,94	0,00	0,94	0,00	0,94
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,94	0,00	0,94	0,00	0,94
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 554,41	0,00	1 554,41	0,00	1 554,41
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 151,68	0,00	20 151,68	0,00	20 151,68
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	851,56	0,00	851,56	0,00	851,56
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	851,56	0,00	851,56	0,00	851,56
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	7 515,00	695 356,07	7 515,00	695 356,07	7 515,00	695 356,07
	Total général	8 276 252,14	8 276 252,14	2 741 238,27	2 664 968,32	868 242,02	944 511,97	11 885 732,43	11 885 732,43	9 031 904,78	9 031 904,78

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

III

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	781 297,48	110 685,64	0,00	670 611,84
RECETTES	781 297,48	204 951,67	0,00	576 345,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	963 935,69	754 323,04	0,00	209 612,65
RECETTES	1 413 985,06	736 326,96	0,00	677 658,10

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	781 297,48	110 685,64	0,00	670 611,84
RECETTES	781 297,48	204 951,67	0,00	576 345,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	963 935,69	754 323,04	0,00	209 612,65
RECETTES	1 413 985,06	736 326,96	0,00	677 658,10

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	781 297,48	110 685,64	0,00	670 611,84
RECETTES	781 297,48	204 951,67	0,00	576 345,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	963 935,69	754 323,04	0,00	209 612,65
RECETTES	1 413 985,06	736 326,96	0,00	677 658,10
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 745 233,17	865 008,68	0,00	880 224,49
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 195 282,54	941 278,63	0,00	1 254 003,91

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					350 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					350 000,00									
00601053257	CREDIT AGRICOLE	08/07/2015	2015-08-14	09/11/2015	150 000,00	F		2,540	2,540	EURO	A	C	N	A-1
006011420034	CREDIT AGRICOLE	03/08/2017	2017-08-31	30/11/2017	100 000,00	F		0,950	0,950	EURO	A	C	N	A-1
00603177838	CREDIT AGRICOLE	17/11/2021	2021-11-06	06/11/2022	100 000,00	F		0,680	0,680	EURO	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					350 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		115 960,30					30 675,02	2 081,61	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		115 960,30					30 675,02	2 081,61	0,00	0,00
00601053257	N	0,00	A-1	44 795,28	4,00	F		2,540	10 518,28	1 404,96	0,00	0,00
006011420034	N	0,00	A-1	10 353,69	1,00	F		0,950	10 259,76	195,83	0,00	0,00
00603177838	N	0,00	A-1	60 811,33	6,00	F		0,680	9 896,98	480,82	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		115 960,30					30 675,02	2 081,61	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	115 960,30	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS															
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)															
												Publié le		ID : 004-210401246-20260424-20267-DE	

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Publié le

IV

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	32 756,63
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	32 756,63
Recettes réelles de fonctionnement	II	736 326,96
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	4,45

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B6

B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-126 959,58
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-42 014,22
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-168 973,80

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	168 973,80
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-168 973,80
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	30 675,02	30 675,02	0,00	30 675,02
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	213 211,58	15 107,42	0,00	15 107,42
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	182 536,56	-15 567,60	0,00	-15 567,60
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-126 959,58			-126 959,58
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	168 973,80	168 973,80		168 973,80
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	42 014,22			42 014,22
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				26 446,62

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		30 675,02	I 30 675,02
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		30 675,02	30 675,02
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	30 675,02	30 675,02
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		213 211,58	III 15 107,42
Ressources propres externes de l'année (a)		13 211,58	15 107,42
10222	FCTVA	13 211,58	14 901,78
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	205,64
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		200 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

IV

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS		Publié le	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		ID : 004-210401246-20260424-20267-DE	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			C2.3

C2.3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

IV

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.4

C2.4 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

V

ID : 004-210401246-20260424-20267-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 27/03/2026

Comptable(s)	Ayant exercé au cours de la gestion
M JACKY LEVEUGLE	du 01/01/2025 au 27/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

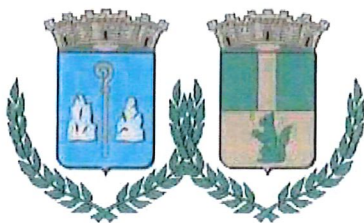
ZARAGOZA Anne (1018421905-0), Inspecteur des Finances Publiques	A DDFiP DES ALPES-DE-HAUTE-PRO..., le 30/03/2026
---	--

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
LEVEUGLE Jacky (1013598728-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A FORCALQUIER, le 31/03/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 24/04/2026 par l'organe délibérant.
GUIEU LAJOIE FRANCE (fguieulajoie-xt), Maire

A MONTAGNAC-MONTPEZAT, le 13/05/2026



**MAIRIE
DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

1 Place de l'Horloge 04500

Téléphone : 04 92 77 53 65
mairie@mairie-montagnac-montpezat.fr

A Montagnac-Montpezat, le 18 juin 2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal se réunit en mairie de MONTAGNAC-MONTPEZAT, salle du Conseil municipal, le :

Vendredi 03 juillet 2026 à 18h00

L'ordre du jour est le suivant :

- 1° Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026
- 3° Recrutement d'un stagiaire B.A.F.A. : Contrat d'Engagement Éducatif (C.E.E.)
- 4° Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (A.T.S.E.M.)
- 5° Remboursement des frais de déplacement des élus
- 6° Modification du règlement intérieur du centre de loisirs
- 7° Commission consultative de MONTPEZAT
- 8° Convention mutuelle communale
- 9° Maintien du service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols D.L.V.A.
- 10° Questions diverses

Madame Le Maire
France GUIEU-LAJOIE



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-08

Objet : Affectation du résultat 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu la délibération N°2026-03 portant approbation du compte financier unique 2025, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2025 comme suit :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement 2024 : 126 959,58 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement 2024 : 872 464,64 €

Résultat de clôture 2025 de la section d'investissement 2025 (Déficit- 001) : 32 693,55 €

Résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement 2025 (Excédent - 002) : 685 494,76 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 32 693,55 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 652 801,21 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, avec 10 voix pour :

- - **APPROUVE** l'affectation du résultat 2025 du budget de la Commune tel que présentée.

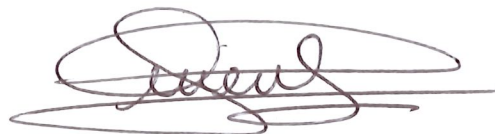
Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026
Transmis en Préfecture le :

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-09

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti (T.F.P.B.) : 43,79 %
- Taxe foncière sur le non bâti (T.F.P.N.B.) : 51.30 %
- Taxe d'habitation : 4.15 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts (CGI),

Vu les dispositions de l'article 1636 b sexies i.-4. du CGI permettant aux communes dont le taux de T.H. déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur au taux moyen constaté pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du

département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 10 voix pour,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti (T.F.P.B.) : 43,79 %
- Taxe foncière sur le non bâti (T.F.P.N.B.) : 51.30 %
- Taxe d'habitation : 4.15 %

- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre via la plate-forme dédiée l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé de réception au titre du contrôle de légalité.

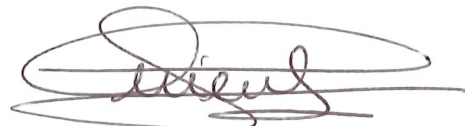
Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026 Transmis en Préfecture le :
--

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-10

Objet : Approbation règlement budgétaire et financier

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 4312-5 relatifs au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-3 et R. 2321-3 ;

Vu la délibération n°2022-17 du 16 juin 2022 approuvant le passage à la M57 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier en annexe ;

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (R.B.F.) fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget. Il formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois des finances du 1er août 2001 et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités. Il définit également des règles internes de gestion propres dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes. Il s'impose à l'ensemble des pôles, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures

budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement budgétaire et financier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, avec 10 voix pour :

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel que présenté et annexé à la présente délibération.

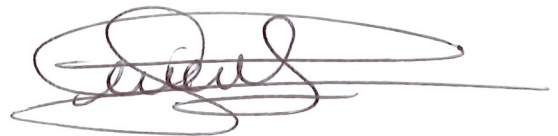
Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026 Transmis en Préfecture le :
--

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

MONTAGNAC-MONTPEZAT

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

PREAMBULE	3
A - LE CADRE BUDGETAIRE	3
1 - LES PRINCIPES BUDGETAIRES	3
L'annualité	3
L'antériorité	3
L'universalité	4
L'équilibre	4
L'unité	4
2 - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES	5
Le budget primitif (BP)	5
Les décisions modificatives (DM)	5
3 - LE VOTE DU BUDGET	5
Niveau de vote	5
5 - LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE	6
Définition	6
Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP)	6
Autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP)	6
Modalités d'adoption	7
Modalités de gestion	7
B - L'EXECUTION BUDGETAIRE	7
1 - LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT	7
L'engagement juridique	8
L'engagement comptable	8
2 - LA SEPARATION DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE	8
L'ordonnateur	8
Le comptable	9
Dérogation	9
3 - L'EXECUTION DU BUDGET	9
La liquidation	9
Le mandatement	10
Le paiement	10
Les délais de paiement des intérêts moratoires	11
Le recouvrement des recettes	11

C – LES PROVISIONS **11**

1- LA CONSTITUTION DES PROVISIONS 11

D – L'ACTIF ET LE PASSIF **11**

1- LA GESTION PATRIMONIALE 11

2- LA GESTION DE LA DETTE 12

LEXIQUE **13**

PREAMBULE

L'approbation d'un règlement budgétaire et financier est rendue obligatoire par l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 sauf pour les communes de moins de 3500 habitants. Pour ces dernières, l'adoption d'un règlement budgétaire et financier est facultative. Elle est conditionnée à la volonté d'appliquer le régime des autorisations de programme et d'engagement institué par l'article L.5217-10-7 du code général des collectivités territoriales.

La commune de Montagnac-Montpezat souhaite faire l'usage des autorisations de programme et d'engagement et décide d'adopter un règlement budgétaire et financier. Ce règlement définit les règles de gestion internes propres à la commune, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

A - LE CADRE BUDGETAIRE

1 - LES PRINCIPES BUDGETAIRES

L'annualité

Chaque année, un budget doit être voté par l'assemblée délibérante. L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Toutefois, l'assemblée délibérante peut apporter des modifications au budget en cours d'année, en votant des « décisions modificatives ».

De plus, grâce à la « journée complémentaire », l'assemblée délibérante peut, dans un délai de 21 jours après la fin de l'exercice budgétaire, modifier le budget afin d'ajuster les crédits correspondant d'une part aux dépenses de fonctionnement engagées avant le 31 décembre de cet exercice budgétaire, et d'autre part, aux opérations d'ordre. Ces modifications doivent être achevées au plus tard le 31 janvier suivant la fin de l'exercice budgétaire. (cf. articles L. 1612-11 et D. 2342-3 du code général des collectivités territoriales). Les modifications intervenues lors de la journée complémentaire doivent être transmises au préfet dans les 5 jours qui suivent leur adoption. Les mandatement qui découlent de ces ajustements doivent être pris au plus tard le 31 janvier.

L'antériorité

En principe, le budget doit être voté avant le 1er janvier de l'année auquel il s'applique.

Toutefois, la loi permet que le budget de la commune soit voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou jusqu'au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux (cf. article L. 1612-2 du CGCT).

Entre le 1er janvier et le vote du budget de l'exercice en cours, le Maire peut mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement. Il peut exécuter les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent.

Il peut également mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Il peut enfin exécuter les dépenses d'investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget précédent, sur autorisation de l'assemblée délibérante. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, il peut les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme (cf. article L. 1612-1 du CGCT).

L'universalité

L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. De plus, le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses.

Cette règle suppose donc à la fois la non-contraction entre les recettes et les dépenses (chacune d'entre elles doit donc figurer au budget pour son montant intégral) et la non-affectation d'une recette à une dépense (les recettes doivent être rassemblées en une masse unique et indifférenciée couvrant indistinctement l'ensemble des dépenses).

Il existe certaines dérogations à ce principe, par exemple les dons et legs qui ne peuvent être utilisés que dans un but déterminé.

L'équilibre

Le budget doit être voté en équilibre réel. Cela suppose que les deux conditions suivantes soient remplies :

- Les dépenses doivent être égales aux recettes au sein de la section de fonctionnement et au sein de la section d'investissement,
- L'excédent prélevé sur la section de fonctionnement, ajouté aux recettes propres de la section d'investissement, doit être suffisant pour couvrir le remboursement en capital des annuités de la dette (cf. article L. 1612-4 du CGCT).

Il convient également que toutes les dépenses présentant un caractère obligatoire et que seules les recettes présentant un caractère certain soient inscrites au budget.

Ces dépenses et recettes doivent avoir été évaluées de façon sincère, les dépenses ne devant pas être sous-estimées et les recettes ne devant pas être surestimées.

L'unité

L'ensemble des recettes et des dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières.

Toutefois, certains services gérés par la commune peuvent faire l'objet de budgets dits « annexes ».

Les budgets annexes doivent être produits à l'appui du budget principal.

2 - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. Il s'exécute selon un calendrier précis.

Les différents documents budgétaires sont le budget primitif (BP) et les décisions modificatives (DM).

Les inscriptions budgétaires portées dans les documents ci-après doivent être équilibrées en dépenses et en recettes pour chaque section budgétaire.

Le budget primitif (BP)

Le budget primitif prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année. Il ouvre les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise la totalité des dépenses et des recettes pour une année civile (1er janvier 31 décembre). Il est voté conformément aux dispositions de l'article R.3311-2 du CGCT.

Le budget est présenté par le Président au Conseil Municipal.

Les décisions modificatives (DM)

Le budget primitif peut être modifié et complété, conformément à la réglementation, par une ou plusieurs décisions modificatives (DM).

Elles ont vocation à ajuster la prévision budgétaire, sans remettre en cause les grands équilibres décidés lors du vote du budget primitif.

Les décisions modificatives permettent de réviser les prévisions budgétaires de l'année, en augmentant ou diminuant les recettes ou les dépenses ou en en créant de nouvelles.

3 - LE VOTE DU BUDGET

Niveau de vote

Le budget est voté par nature. Le niveau de vote des crédits de paiement est le chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, le Conseil municipal a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations.

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

L'opération constitue un chapitre budgétaire. Il pourra engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à ce chapitre.

Une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour modifier le montant des crédits entre chapitres.

Le Conseil municipal peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi).

4 - LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE

Définition

La gestion en Autorisations de Programme (AP)/ Autorisations d'Engagement (AE) peut s'avérer nécessaire quand un projet, une opération ou un dispositif de subvention ont une durée de réalisation qui s'étale sur plusieurs années.

Toute nouvelle AP ou AE ouverte par le Conseil Municipal doit être couverte par des Crédits de Paiement (CP) de l'exercice en cours et/ou des exercices futurs. L'égalité suivante est toujours vérifiée : le montant de l'AP ou de l'AE est égal à la somme de ses crédits de paiement (respectivement d'investissement ou de fonctionnement) étalés dans le temps.

La situation des AP et des AE, ainsi que des CP y afférents, donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

Le niveau de vote réglementaire des autorisations de programme et d'engagement est le chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP)

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP)

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP).

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une AE.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées précédemment. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Modalités d'adoption

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles peuvent être votées lors de tout Conseil municipal.

La délibération précise l'objet de l'AP/AE, son millésime, son montant et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement par chapitre. Le cumul des crédits de paiement (CP) doit être égal au montant de l'AP/AE.

Toute modification de l'objet, du montant ou du chapitre budgétaire d'imputation relève du Conseil Municipal.

Modalités de gestion

Les AP/AE demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

La clôture d'une AP ou d'une AE a lieu lorsque toutes les opérations budgétaires qui la composent sont soldées ou annulées. L'annulation relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

A l'issue de l'exercice budgétaire, les crédits de paiement relatifs à une AP/AE inscrits non mandatés tombent. Ils sont ventilés sur les exercices restants à courir de l'AP.

Avant le vote du budget suivant, le maire peut liquider et mandater, et le comptable peut payer les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement (Art. L. 1612-1 du CGCT).

B - L'EXECUTION BUDGETAIRE

1 - LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT

La tenue d'une comptabilité d'engagement en dépenses au sein de la comptabilité administrative est une obligation, depuis le décret du 29 décembre 1962 portant sur le règlement général sur la comptabilité publique, qui incombe à l'exécutif. Elle n'est pas obligatoire en recettes.

Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- les crédits ouverts en dépenses et recettes,
- les crédits disponibles pour engagement,
- les crédits disponibles pour mandatement,
- les dépenses et recettes réalisées.

Cette comptabilité permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser et rend possible les rattachements de charges et de produits.

L'engagement juridique

L'engagement juridique est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge ; il s'appuie sur un document le plus souvent contractuel. Les actes constitutifs des engagements juridiques sont : les bons de commandes, devis, les marchés, certains arrêtés, certaines délibérations, la plupart des conventions...

L'engagement comptable

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il est constitué obligatoirement de trois éléments :

- un montant prévisionnel de dépenses
- un tiers concerné par la prestation
- une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction)

Dans le cadre des crédits gérés en AP/AE, l'engagement porte sur l'autorisation de programme ou d'engagement et doit rester dans les limites de l'affectation ; dans le cadre des crédits gérés hors AP/AE, l'engagement porte sur les crédits budgétaires inscrits au titre de l'exercice.

2 - LA SEPARATION DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE

C'est le socle sur lequel s'appuie la gestion des finances publiques (décret du 29 décembre 1962). Il s'agit du principe de séparation des pouvoirs appliqué aux finances publiques locales : celui qui ordonne (l'exécutif local) ne paye pas et celui qui contrôle (le comptable public) n'ordonne pas.

Les opérations relatives à l'exécution du budget relèvent exclusivement des ordonnateurs et des comptables publics.

Les fonctions d'ordonnateur et de comptable sont incompatibles (article 9 du décret n°2012- 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) et chacun d'eux doit tenir une comptabilité lui permettant de décrire et de contrôler les différentes phases des opérations.

L'ordonnateur

Le Maire est chargé d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses et les recettes (article L3221-2 du CGCT).

L'ordonnateur tient la comptabilité des droits constatés (mandats de paiements et titres de recettes) ainsi que la comptabilité des dépenses engagées.

Il peut déléguer sa signature aux adjoints et aux responsables des services de la commune. Les délégations de signature sont notifiées au comptable public.

L'ordonnateur :

- Constate les droits et les obligations ;
- Liquide les recettes et émet les ordres de recouvrer ;
- Engage, liquide et mandate les dépenses ;
- Transmet au comptable public compétent les ordres de recouvrer et de payer assortis des pièces justificatives requises ainsi que les certifications qu'il délivre.

Le comptable

Le comptable public, agent de l'Etat, contrôle et exécute les opérations de décaissement et d'encaissement. Il est chargé d'exécuter, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, le recouvrement des recettes ainsi que le paiement des dépenses de la collectivité, dans la limite des crédits régulièrement ouverts par le Conseil municipal.

Dérogation

Le principe de séparation connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes.

Si conformément à la réglementation, les comptables sont seuls qualifiés pour manier les fonds publics des collectivités territoriales, il est toutefois admis que des opérations peuvent être confiées à des régisseurs qui agissent pour le compte du comptable.

Il est soumis aux contrôles de l'ordonnateur et du comptable.

Le régisseur est nommé par l'ordonnateur sur avis conforme du comptable de la collectivité ; il est le plus souvent agent de la collectivité mais exceptionnellement, une personne physique privée peut assumer cette responsabilité.

Il existe 3 sortes de régies :

- Les régies de recettes : elles facilitent l'encaissement des recettes et l'accès des usagers à un service de proximité ;
- Les régies d'avances : elles permettent le paiement immédiat de la dépense publique, dès le service fait, pour des opérations simples et récurrentes ;
- Les régies d'avance et de recettes : elles conjuguent les deux aspects précédents.

L'organisation et le fonctionnement de ces régies sont prévus par décret n°1246 du 7 novembre 2012 et l'instruction codificatrice interministérielle n°06- 031-A-B-M du 21 avril 2006.

3 - L'EXECUTION DU BUDGET

La liquidation

La liquidation intervient postérieurement à l'engagement comptable et juridique et fait suite à la réception et la validation de la facture. Elle suppose d'avoir vérifié au préalable la régularité de ce double engagement.

La liquidation de la dépense consiste à vérifier la réalité de la dette et à fixer le montant de la dépense. Elle comporte :

- la validation du service fait par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation,
- la détermination du montant de la dépense.

La liquidation de la recette est précédée par la constatation des droits qui consiste à s'assurer à la fois :

- de la régularité de son fondement juridique ;
- de sa réalité matérielle.

La créance est alors dite certaine et exigible et peut être liquidée.

La liquidation de la recette correspond au calcul du montant exact de la créance. Elle implique de faire apparaître et de vérifier tous ses éléments de calcul.

Le mandatement

Au vu des pièces justificatives transmises par chaque responsable de direction, la comptabilité procède au mandatement. Elle vérifie les liquidations effectuées, leur conformité par rapport aux pièces présentées, établit les mandats et les transmet au Service de Gestion Comptable (SGC) chargé du paiement.

Le paiement

Le paiement effectif ne peut être effectué que par le comptable public.

Le payeur effectue les contrôles de régularité auxquels il est tenu, sous peine d'engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire.

Les délais de paiement des intérêts moratoires

Le SGC est soumis respectivement au respect d'un délai de paiement pour tout achat public ayant donné lieu à un marché formalisé ou non, y compris pour les délégations de services publics, par référence au décret n°2013- 269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiements dans les contrats de la commande publique.

Le délai global maximum de paiement est de 30 jours calendaires depuis le 1er juillet 2010. Ce délai se répartit en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public.

Ce délai démarre à la date de réception de la facture, ou du service fait lorsque celui-ci est postérieur à la réception de la facture, et cesse à la date du virement bancaire opéré par le comptable.

La date de réception de la facture correspond à l'arrivée effective de celle-ci :

- Dans CHORUS PRO (procédure dématérialisée) ;
- Chez le maître d'œuvre délégué.

En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires sont dus au fournisseur (Décret n°2013- 269 du 29 mars 2013 susvisé). Le délai du maître d'œuvre (ou prestataire désigné dans le marché) fait partie du délai de paiement pour la partie imputable à l'ordonnateur.

Le maître d'œuvre habilité à recevoir les factures, est tenu de faire figurer dans l'état qu'il transmet pour le règlement, la date de réception ou de remise de la demande de paiement de l'entreprise (art.5 du décret n° 2011-1246 du 7 novembre 2012).

Le recouvrement des recettes

En matière de recettes, le recouvrement de la créance relève de la responsabilité du comptable public.

En l'absence de règlement spontané par le débiteur, le comptable public met en œuvre des procédures de recouvrement amiables, puis, le cas échéant, et sur autorisation de l'ordonnateur, des mesures d'exécution forcée.

Lorsque le recouvrement des titres de recettes émis par la commune ne peut être mené à son terme par le comptable public, ce dernier propose à la commune de constater l'irrecouvrabilité de ces créances. Au vu de ces éléments fournis par le

comptable public, le Conseil municipal détermine la liste des créances irrécouvrables en distinguant :

- les créances admises en non-valeur en cas d'échec du recouvrement malgré les diligences effectuées par le comptable public;
- Les créances éteintes en cas de décision juridique extérieure définitive s'imposant à la commune et rendant impossible toute action de recouvrement.

C - LES PROVISIONS

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

1- La constitution des provisions

Les provisions sont des opérations d'ordre semi-budgétaires par principe et budgétaires sur option. Elles sont obligatoires dans 3 cas :

- à l'apparition d'un contentieux
- en cas de procédure collective
- en cas de recouvrement compromis malgré les diligences du comptable. Elles sont facultatives pour tous les autres risques et dépréciations.

Le montant de la provision doit être enregistré dans sa totalité sur l'exercice au cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté.

La collectivité a la possibilité d'étaler la constitution d'une provision en dehors des 3 cas de provisions obligatoires.

Les provisions sont évaluées en fin d'exercice et sont réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges.

D - L'ACTIF ET LE PASSIF

1 - La gestion patrimoniale

Les collectivités disposent d'un patrimoine dévoué à l'exercice de leurs fonctionnement et compétences.

Ce patrimoine nécessite une écriture retraçant une image fidèle, complète et sincère. La bonne tenue de cet inventaire participe à la sincérité de l'équilibre budgétaire et au juste calcul des recettes. Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés ou quasi-propriétés de la collectivité. Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au Comptable public, en charge de la tenue de l'actif de la collectivité. Tout mouvement en investissement doit faire référence à un

numéro d'inventaire. Ces numéros sont référencés dans le logiciel comptable de la commune.

2 - La gestion de la dette

Pour compléter ses ressources, la commune peut recourir à l'emprunt pour des dépenses d'investissement uniquement. Les emprunts des collectivités territoriales auprès des établissements de crédit ou des sociétés de financement sont soumis à certaines conditions définies à l'article L.1611-3-1 du CGCT.

Le remboursement du capital emprunté correspond à une dépense d'investissement qui doit être inscrite au budget et couverte par des recettes propres.

Le remboursement des intérêts est comptabilisé en fonctionnement dans le chapitre 66 « charges financières ». Le total de ces deux charges constitue l'annuité du remboursement de la dette.

Lexique

Actif : les éléments du patrimoine d'un organisme (emploi) sont retracés à l'actif du bilan, qui se décompose en actif immobilisé (terrains, immeubles, etc...) et en actif circulant (stocks, créances, disponibilités, etc...). L'actif comporte les biens et les créances.

Annuité de la dette : montant des intérêts des emprunts, qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, additionné au montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

Autorisation de programme : montant supérieur des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements pluriannuels prévus par l'assemblée délibérante.

Crédits de paiement : limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Ils sont seuls pris en compte pour l'appréciation du respect de la règle de l'équilibre.

Décision : la décision est un acte du maire pris en vertu d'une délégation donnée précédemment par l'organe délibérant.

Décision modificative : document budgétaire voté par le conseil municipal retraçant les virements de crédits faisant intervenir deux chapitres budgétaires différents.

Délibération : action de délibérer en vue d'une décision. La délibération est une décision de l'organe délibérant.

Encours de la dette : stock des emprunts contractés par la collectivité à une date donnée.

Nomenclature ou plan de compte : cadre comptable unique servant de grille de classement à tous les intervenants (ordonnateurs, comptable, juge des comptes...) et destiné à prévoir, ordonner, constater, contrôler et consulter les opérations financières.

Provision : passif dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de manière précise.

Rattachements : méthode comptable imputant en section de fonctionnement à l'année toutes les charges et produits de celle-ci, si la facture n'est pas parvenue ou le titre émis.

Restes à réaliser : ils correspondent notamment en investissement, aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette au 31 décembre de l'exercice N telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Les restes à réaliser sont repris dans le budget primitif de l'exercice N+1, ou dans le budget supplémentaire en même temps que les résultats cumulés de l'année N.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-11

Objet : Création d'autorisations de programmes et crédits de paiement

Les articles L2311-3 et R2311-09 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité de voter des autorisations de programme pour les dépenses d'investissement relatives à des opérations pluriannuelles. Ce vote s'accompagne d'une répartition par exercice des crédits de paiement.

En application de ces dispositions, Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante de décider la mise en place des autorisations de programmes pour les dépenses d'investissement.

Par ailleurs, Madame le Maire propose l'ouverture des Autorisations de programme suivantes :

- N°2026-01 : Travaux dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage
- N°2026-02 : Travaux dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie
- N°2026-03 : Voirie communale
- N°2026-04 : Bâtiments communaux

Madame le Maire demande au Conseil municipal :

- De mettre en place des autorisations de programmes pour les dépenses d'investissement relatives à des opérations pluriannuelles.
- D'autoriser l'ouverture des autorisations de programmes suivantes :

- N°2026-01 : Travaux dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage
- N°2026-02 : Travaux dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie
- N°2026-03 : Voirie communale
- N°2026-04 : Bâtiments communaux

- D'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement présentée par exercice dans le tableau annexé ci-joint pour ces 4 nouvelles autorisations de programme.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, avec 10 voix pour :

- **DÉCIDE** de mettre en place des autorisations de programmes pour les dépenses d'investissement relatives à des opérations pluriannuelles.

- **AUTORISE** l'ouverture des autorisations de programmes suivantes :

- N°2026-01 : Travaux dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage
- N°2026-02 : Travaux dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie
- N°2026-03 : Voirie communale
- N°2026-04 : Bâtiments communaux

- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle des crédits de paiement présentée par exercice dans le tableau annexé ci-joint pour ces 4 nouvelles autorisations de programme.

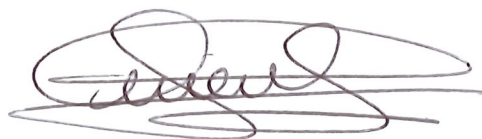
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**

**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026
Transmis en Préfecture le :

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-12

Objet : Subventions aux associations

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune apporte son concours à des associations et à des organismes par des subventions pour les aider à pérenniser et à développer leurs activités, à mener de nouvelles actions ou événements. Elle donne lecture des demandes de subventions des associations reçues en mairie. Elle propose d'allouer en 2026 les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	SUBVENTION 2026
COMITÉ DES FÊTES - MONTPEZAT	1 000,00 €
OPPIDUM	2 000,00 €
SUR LES CHEMINS DE LA RABASSE	1 700,00 €
ASSOCIATION LES MINOTS	1 000,00 €
LA MARELLE ENCHANTÉE	29 691,00 €
RADIO VERDON	50,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR-LE RELAIS DU CŒUR	200,00 €
FF RANDONNÉE	100,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE RIEZ	300,00 €
ESPOIR04	150,00 €
TOTAL	36 191,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, avec 10 voix pour :

- **D'APPROUVER** les subventions à verser aux associations et aux organismes telles que figurant dans le tableau ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026 Transmis en Préfecture le :
--

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-13

Objet : Participation au dispositif Écogardes – Garde régionale forestière du Parc naturel régional du Verdon – Saison 2026

Madame le Maire donne lecture du courrier du Président du Parc naturel régional du Verdon en date du 31 mars 2026.

Afin de prévenir les impacts de la fréquentation touristique, le Parc naturel régional du Verdon assure la sensibilisation des publics grâce à un dispositif de terrain animé par les écogardes pour la saison 2026.

Ce dispositif comportera toujours 3 secteurs (Est/Centre/Ouest) avec :

- 1 coordinateur à l'année commissionné-assermenté,
- 3 chefs de secteur à l'année dédiés 6 mois au dispositif de terrain, dont 2 chefs de secteur assermentés,
- 3 renforts écogardes-GRF sur l'avant et l'après-saison,
- Au total une vingtaine d'écogardes-GRF au plus fort de la saison.

En prévision, les moyens techniques et matériels d'intervention sont adaptés avec un véhicule de surveillance-porteur d'eau, un réseau radio et un bateau d'intervention et de surveillance des lacs principalement affrété sur le lac de Sainte Croix. Le lac d'Esparron bénéficie d'un bateau-patrouille affrété par la commune d'Esparron-de-Verdon avec un soutien du Parc.

Le coût de fonctionnement du dispositif pour 2026 est d'environ 231 420 €, soutenu à plus de 55% par le dispositif Garde forestière régionale de la Région Sud.

Afin de compléter ce financement, le Parc sollicite une participation forfaitaire volontaire des communes à hauteur de 1 000 € par commune. Ce soutien permet de maintenir les moyens de l'opération et favorise des patrouilles en cas de besoin sur la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour décide :

- **DE PARTICIPER** au dispositif Écogardes 2026 à hauteur de 1 000 € ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026
Transmis en Préfecture le :

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-14

Objet : Droit à la formation des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles 2123-12 et suivants ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite du scrutin du 21 mars 2026 ;

Considérant que la formation à leurs fonctions est un droit pour les élus qui souhaitent en bénéficier ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 10 voix pour,

- **DÉCIDE** que chaque élu pourra bénéficier pour la durée de son mandat des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme organisateur soit agréé par le ministère de l'intérieur ;

Les thèmes privilégiés seront :

-Les fondamentaux de l'action publique locale ;

-Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance à des commissions ;

- Les formations favorisant l'efficacité personnelle et le savoir-être.

- **DÉCIDE** que le montant maximum des dépenses totales sera plafonné à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus et dans la limite du budget annuel voté ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal ;
- **INDIQUE** que, chaque année, le tableau récapitulatif des formations suivies sera présenté à l'assemblée et annexé au compte financier unique de la commune.

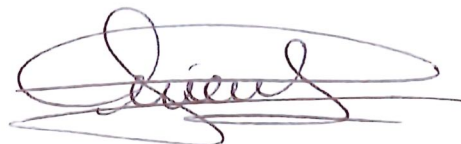
Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026
Transmis en Préfecture le :

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-15

Objet : Désignation d'un correspondant Défense

Par une circulaire du 26 octobre 2001, le ministère délégué aux Anciens combattants a instauré au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le correspondant Défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

La mission du correspondant Défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

- La politique de défense : informer les citoyens sur la politique de défense de la France qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour permettre au correspondant défense d'exercer pleinement cette mission, il disposera d'informations régulières qui lui seront directement adressées par la délégation à l'information et à la communication de la défense du ministère des armées.

- Le parcours citoyen : sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Composant le parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République. Le recensement et la journée défense et citoyenneté, moment

privilegié pour aborder et débattre des questions de défense, offrent l'occasion aux jeunes d'une rencontre directe avec l'institution militaire. Le correspondant Défense peut solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse pour mener à bien des actions dans sa commune.

- La mémoire et le patrimoine : assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Le correspondant Défense peut s'appuyer sur le service départemental de l'office national des combattants et des victimes de guerre pour organiser des cérémonies commémoratives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 10 voix pour,

- **DÉSIGNE** Madame France GUIEU-LAJOIE en tant que correspondant Défense de la commune.

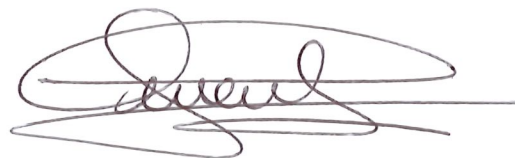
Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026
Transmis en Préfecture le :

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-16

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.)

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au fort plus reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- La liste unique présente :

Titulaires :

- Dominique DE VIVIÉS
- Philippe CHRETIEN
- Patrice ASTEGIANO

Suppléants :

- Nadine PERRE
- Michel BOULAY
- Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants = 10
- Suffrages exprimés = 10

Ainsi répartis :

La liste unique obtient 10 voix, 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants.

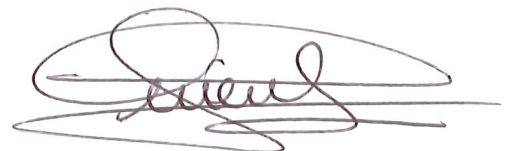
Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026 Transmis en Préfecture le :
--

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-17

Objet : Désignation des délégués du TERRITOIRE D'ÉNERGIE/SDE 04 au collège de RIEZ/VALENSOLE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le syndicat Territoire d'énergie exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départemental et accompagne les communes dans les domaines de la mobilité électrique et de la transition énergétique.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes des Alpes-de-Haute-Provence doivent, en tant qu'adhérente au syndicat, procéder au renouvellement des délégués représentants leur commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

Vu, l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

Vu, les articles L5212-7-1 et L5212-8 du C.G.C.T. qui stipulent que le nombre des sièges du comité syndical ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés et que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres peuvent constituer un collège pour l'élection de leurs représentants au comité ;

Vu, l'article 6 des statuts du Territoire d'Énergie/SDE04 des Alpes-de-Haute-Provence (TE/SDE04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1er décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale :

Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant

De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants

De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants

Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants ;

Considérant, qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant afin de représenter la commune ;

Considérant, que le choix du Conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant, que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L5211-8 du C..G.C.T., au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue après 2 tours ;

Considérant, que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de RIEZ/VALENSOLE et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du TE/SDE 04 ;

Il est procédé à l'élection des délégués :

Appel des candidatures :

Titulaire N°1

- Norbert BIANCOTTO

Résultat du scrutin : 10 voix

Nombre de votants : 10

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Titulaire N°2

- Philippe CHRETIEN

Résultat du scrutin : 10 voix

Nombre de votants : 10

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suppléant N°1

- Michel BOULAY

Résultat du scrutin : 10 voix

Nombre de votants : 10

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Considérant, les résultats du scrutin ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin ;

Le Conseil municipal,

- **PROCLAME** les délégués titulaires et le délégué suppléant élus pour représenter la commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du TE-SDE04 :

Titulaires :

- Norbert BIANCOTTO
- Philippe CHRETIEN

Suppléant :

- Michel BOULAY

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026 Transmis en Préfecture le :
--

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-18

Objet : Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération d'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) ;

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune adhère au C.N.A.S. permettant aux agents communaux de bénéficier de prestations sociales, culturelles, familiales et de loisirs. Les instances du C.N.A.S. siégeant pour une durée de 6 ans, calquée sur le mandat municipal, Madame le Maire propose de désigner le délégué élu au sein de cette structure. Madame le Maire propose de désigner Madame Anne PEROTTI en qualité de déléguée élue au sein du C.N.A.S.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour :

- **APPROUVE** la désignation de Madame Anne PEROTTI en qualité de déléguée élue au C.N.A.S. ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**

**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026
Transmis en Préfecture le :

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-19

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Article L.332-23 du Code général de la fonction publique) – Service technique

Madame Le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'un renfort nécessaire au bon fonctionnement du service technique, la commune souhaite créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 27 avril 2026.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale de trois mois, renouvelable dans la limite maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Sa rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, dans la limite de l'indice majoré 366.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil municipal de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet, de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 27 avril 2026 et d'autoriser Madame le Maire à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le renfort nécessaire au bon fonctionnement du service technique,

Sur le rapport de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 10 voix pour :

- **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière technique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique ;
- **PRÉCISE** que cet emploi sera créé à compter du 27 avril 2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent ;
- **PRÉCISE** que le contrat sera conclu pour une durée initiale de trois mois, renouvelable expressément dans la limite de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois ;
- **PRÉCISE** que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, dans la limite de l'indice majoré 366, en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise, de l'expérience et des compétences détenues par l'agent ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026 Transmis en Préfecture le :
--

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-20

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique) - Service animation

Madame Le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'un renfort nécessaire au bon fonctionnement du service animation, la commune souhaite créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35ème) pour exercer les fonctions d'animateur à compter du 4 mai 2026.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière animation, du cadre d'emplois d'adjoint d'animation territorial au grade d'adjoint d'animation.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois et au maximum de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutive, renouvellements inclus.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation du cadre d'emplois d'adjoint d'animation territorial ou au maximum sur l'indice majoré 366.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil municipal de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35ème), de catégorie C de la filière animation, du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur à compter du 4 mai 2026 et d'autoriser Madame le Maire à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le renfort nécessaire au bon fonctionnement du service animation,

Sur le rapport de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 10 voix pour :

- **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent d'animateur à temps non complet, relevant de la catégorie C de la filière animation, du cadre d'emplois d'adjoint d'animation territorial au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- **PRÉCISE** que cet emploi sera créé à compter du 4 mai 2026
- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent ;
- **PRÉCISE** que ce contrat sera conclu pour une durée initiale de 4 mois renouvelable expressément, dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois consécutive ;
- **PRÉCISE** que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade de d'adjoint d'animation territorial, dans la limite de l'indice majoré 366, en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise, des compétences et de l'expérience détenues par l'agent ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**

**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026 Transmis en Préfecture le :
--

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-21

Objet : Désignation des délégués du syndicat mixte pour l'exploitation de la fourrière pour chiens et chats errants de Vallongues

Madame le Maire présente à l'assemblée le syndicat mixte pour l'exploitation de la fourrière pour chiens et chats errants de Vallongues, service ayant pour mission d'assurer la prise en charge temporaire des chiens et chats errants ou abandonnés recueillis sur la voie publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte pour l'exploitation de la fourrière pour chiens et chats errants de Vallongues ;

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Madame le Maire propose de désigner Madame Anne PEROTTI en qualité de déléguée titulaire et Madame Floriane LOZZA en qualité de déléguée suppléante.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, avec 10 voix pour :

- **APPROUVE** les désignations de Madame Anne PEROTTI comme déléguée titulaire et Madame Floriane LOZZA comme déléguée suppléante ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026 Transmis en Préfecture le :
--

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****En exercice : 11****Présents : 10****Votants : 10**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame France GUIEU-LAJOIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026.

Présents : France GUIEU-LAJOIE, Dominique DE VIVIÉS, Michel BOULAY, Anne PEROTTI, Norbert BIANCOTTO, Nadine PERRE, Philippe CHRETIEN, Patrice ASTEGIANO, Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA, Floriane LOZZA.

Absent excusé : M. François GRECO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique DE VIVIÉS est désignée secrétaire de séance.

N° : 2026-22**Objet : Budget primitif 2026**

Madame le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune de Montagnac-Montpezat selon l'instruction M57 par nature et par opérations.

	BUDGET TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	1 793 487,77 €	458 693,55 €	1 334 794,22 €
RECETTES	1 793 487,77 €	458 693,55 €	1 334 794,22 €

INVESTISSEMENT**Dépenses**

Liste des chapitres votés par opérations :

16 : Emprunts et dettes assimilées	32 000,00 €
20 : Immobilisations incorporelles	33 000,00 €
21 : Immobilisations corporelles	361 000,00 €

Total	426 000,00 €
--------------	---------------------

001 : Solde d'exécution section investissement reporté	32 693,55 €
--	-------------

TOTAL dépenses Investissement	458 693,55 €
--------------------------------------	---------------------

Recettes

10 - Dotations Fonds divers Réserves	10 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	166 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	168 973,80 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	250 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	0,00 €
TOTAL recettes Investissement	781 297.48 €

FONCTIONNEMENT**Dépenses**

Chapitre 011 : Charges à caractère général	570 967,22 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	375 600,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	8 277,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	127 250,00 €
Chapitre 66 : Charges financières	1 700,00 €
Chapitre 67 : Charges spécifiques	1 000.00 €
Total	1 084 794,22€
023 : Virement à la section d'investissement	250 000,00 €
042 : Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL dépenses Fonctionnement	1 334 794,22 €

Recettes

Chapitre 013 : Atténuations de charges	5 000,00 €
Chapitre 70 : Produit des services	43 200,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	455 494,01 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	158 799,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	19 500,00 €
Total	681 993,01 €
Résultat reporté	652 801,21 €
TOTAL recettes Fonctionnement	1 334 794,22 €

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil municipal lors de sa plus proche

séance. Afin de faciliter la gestion de la commune, elle propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à ces virements.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, avec 10 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 24 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Dominique DE VIVIÉS**



**Madame le Maire,
France GUIEU-LAJOIE**



Affichée en Mairie le : 24 avril 2026 Transmis en Préfecture le :
--

Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Conformément à l'article R.421.1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, sis 31 Rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE (M57)

Commune

Numéro SIRET : 21040124600017

Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FORCAL

Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature

Budget annexe : MONTAGNAC - MONTPEZAT

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	52
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	54
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	57
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	61

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	63
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	67
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	69
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Publié le	70
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	ID : 004-210401246-20260424-2026	22-DE
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet	
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet	
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet	
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet	
B6 - Prêts	Sans Objet	
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés		71
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet	
B7.3 - Etat des emprunts garantis		72
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis		73
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet	
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet	
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet	
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet	
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet	
B8 - Subventions versées	Sans Objet	
B9 - Etat du personnel		74
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet	
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet	
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet	
C - Annexes budgétaires		
C1.1 - Equilibre budgétaire		78
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses		79
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes		80
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)		81
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)		82
D - Autres éléments d'information		
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet	
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet	
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet	
D3 - Décisions en matière de taux		83
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet	
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet	
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet	
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet	
V - Arrêté et signatures		
A - Arrêté et signatures		84

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale

0

Informations fiscales (N-2)**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0

Informations financières – ratios**Valeurs**

1 Dépenses réelles de fonctionnement / population

0

2 Recettes réelles de fonctionnement / population

0

3 Dépenses d'équipement brut / population

0

4 Encours de dette / population (2) (3)

0

5 DGF / population

0

6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)

7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)

8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)

10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	865 008,68	941 278,63	576 531,26	A1	652 801,21	
Investissement	110 685,64	204 951,67	(3) -126 959,58	A2	-32 693,55	
Fonctionnement	754 323,04	736 326,96	(4) 703 490,84	A3	685 494,76	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	652 801,21
Investissement	A2 + B2	-32 693,55
Fonctionnement	A3 + B3	685 494,76

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****CZ****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****CS****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	426 000,00	458 693,55
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 32 693,55	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		458 693,55	458 693,55
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 334 794,22	681 993,01
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 652 801,21
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 334 794,22	1 334 794,22
TOTAL DU BUDGET (4)		1 793 487,77	1 793 487,77

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****CI****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	6 788,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	429 945,66	0,00	361 000,00	361 000,00	361 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	137 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		574 233,66	0,00	394 000,00	394 000,00	394 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 675,02	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		31 675,02	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		605 908,68	0,00	426 000,00	426 000,00	426 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	605 908,68	0,00	426 000,00	426 000,00	426 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	32 693,55
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	458 693,55
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	10 691,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	382 006,10	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		392 697,10	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 211,58	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	168 973,80	0,00	32 693,55	32 693,55	32 693,55
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		182 185,38	0,00	42 693,55	42 693,55	42 693,55
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		574 882,48	0,00	208 693,55	208 693,55	208 693,55

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	200 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		200 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00

TOTAL	774 882,48	0,00	458 693,55	458 693,55	458 693,55
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	458 693,55
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

250 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou d'un service public personnalisé.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	263 760,00	0,00	570 967,22	570 967,22	570 967,22
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	389 500,00	0,00	375 600,00	375 600,00	375 600,00
014	Atténuations de produits	7 722,00	0,00	8 277,00	8 277,00	8 277,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	99 872,08	0,00	127 250,00	127 250,00	127 250,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		760 854,08	0,00	1 082 094,22	1 082 094,22	1 082 094,22
66	Charges financières	2 081,61	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		763 935,69	0,00	1 084 794,22	1 084 794,22	1 084 794,22

023	Virement à la section d'investissement (4)	200 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		200 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00

TOTAL	963 935,69	0,00	1 334 794,22	1 334 794,22	1 334 794,22
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 334 794,22
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	13 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 520,00	0,00	43 200,00	43 200,00	43 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	163 307,02	0,00	156 032,01	156 032,01	156 032,01
731	Fiscalité locale	299 764,00	0,00	299 462,00	299 462,00	299 462,00
74	Dotations et participations (3)	171 403,20	0,00	158 799,00	158 799,00	158 799,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	18 900,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
Total des recettes de gestion courante		710 494,22	0,00	681 993,01	681 993,01	681 993,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		710 494,22	0,00	681 993,01	681 993,01	681 993,01

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	710 494,22	0,00	681 993,01	681 993,01	681 993,01
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	652 801,21
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 334 794,22
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	250 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DI****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	32 000,00	0,00	32 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	394 000,00		394 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		426 000,00	0,00	426 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	32 693,55
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	458 693,55
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	570 967,22		570 967,22
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	375 600,00		375 600,00
014	Atténuations de produits	8 277,00		8 277,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	127 250,00	0,00	127 250,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 700,00	0,00	1 700,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		250 000,00	250 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 084 794,22	250 000,00	1 334 794,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 334 794,22
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****BZ****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 000,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	166 000,00	0,00	166 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		250 000,00	250 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		176 000,00	250 000,00	426 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	32 693,55
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	458 693,55
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	5 000,00		5 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 200,00		43 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	156 032,01		156 032,01
731	Fiscalité locale	299 462,00		299 462,00
74	Dotations et participations (8)	158 799,00		158 799,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	19 500,00	0,00	19 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		681 993,01	0,00	681 993,01

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			652 801,21
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 334 794,22

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		605 908,68	0,00	0,00	426 000,00	426 000,00	0,00	426 000,00	426 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	574 233,66	0,00	0,00	394 000,00	394 000,00	0,00	394 000,00	394 000,00
Total des dépenses d'équipement		574 233,66	0,00	0,00	394 000,00	394 000,00	0,00	394 000,00	394 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 675,02	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		31 675,02	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		605 908,68	0,00	0,00	426 000,00	426 000,00	0,00	426 000,00	426 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)**32 693,55****Total des dépenses d'investissement cumulées****458 693,55**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-2026_22-DE

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		605 908,68	0,00	426 000,00	426 000,00	426 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 691,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	382 006,10	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		392 697,10	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 211,58	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		13 211,58	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		405 908,68	0,00	176 000,00	176 000,00	176 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		200 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)**0,00****Affectation au compte 1068 (8)****32 693,55**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					458 693,55

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		605 908,68	0,00	0,00	426 000,00	426 000,00	0,00	426 000,00	426 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	574 233,66	0,00	0,00	394 000,00	394 000,00	0,00	394 000,00	394 000,00
Total des dépenses d'équipement		574 233,66	0,00	0,00	394 000,00	394 000,00	0,00	394 000,00	394 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	31 675,02	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
1641	Emprunts en euros	30 675,02	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		31 675,02	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL : (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		605 908,68	0,00	0,00	426 000,00	426 000,00	0,00	426 000,00	426 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**
A2.1
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
102	Cimetières de MONTAGNAC - MONTPEZAT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	SIGNALETIQUE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	INFORMATIQUE		44 443,58	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
115	SALLE POLYVALENTE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	IMMEUBLE ET TERRAIN		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
117	EGLISES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
119	ADRESSAGE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140	DECI		0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00
143	CHEMINS D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
144	PLACE DE L'HORLOGE ET WC		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
146	MONTAGNAC-MONTPEZAT - VOIRIE + DOS D'ANE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
147	GOUDRONNAGE PARKING DU BARRY + 2 MURS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
149	SERVICE TECHNIQUE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
151	ECOLE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
152	ARCHIVES		0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
153	OLD		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
154	PHOTOVOLTAÏQUE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
155	ILLUMINATIONS DE NOEL		0,00	0,00	10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00
156	BATIMENTS COMMUNAUX		0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
89	BATIMENT BLEU		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93	Elaboration du PLU		12 508,80	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
95	VOIRIE COMMUNALE		38 128,90	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
TOTAL			95 081,28	0,00	394 000,00	394 000,00	0,00	394 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****AZIZ**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

III

AZ-3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Cimetières de MONTAGNAC - MONTPEZAT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 111
LIBELLE : SIGNALÉTIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 112
LIBELLE : INFORMATIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		44 443,58	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 443,58	0,00	20 000,00	20 000,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	44 443,58	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-20 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115
LIBELLE : SALLE POLYVALENTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 116
LIBELLE : IMMEUBLE ET TERRAIN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 117
LIBELLE : EGLISES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			0,00		
--------------------------------------	--	--	-------------	--	--

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 119
LIBELLE : ADRESSAGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			0,00		
--------------------------------------	--	--	-------------	--	--

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 140
LIBELLE : DECI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	32 000,00	b 32 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	93 000,00	d 93 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	93 000,00	93 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	93 000,00	93 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**61 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 141
LIBELLE : PLACE DE VERDUN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 143
LIBELLE : CHEMINS D'EXPLOITATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 144
LIBELLE : PLACE DE L'HORLOGE ET WC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 146
LIBELLE : MONTAGNAC-MONTPEZAT - VOIRIE + DOS D'ANE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 147
LIBELLE : GOUDRONNAGE PARKING DU BARRY + 2 MURS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 149
LIBELLE : SERVICE TECHNIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			0,00		
--------------------------------------	--	--	-------------	--	--

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 151
LIBELLE : ECOLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 152
LIBELLE : ARCHIVES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 500,00	b 1 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-1 500,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 153
LIBELLE : OLD
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		28 660,65	c	0,00	d
				61 000,00	61 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	28 660,65	0,00	61 000,00	61 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	28 660,65	0,00	61 000,00	61 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**41 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 154
LIBELLE : PHOTOVOLTAÏQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

Publié le

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

ID : 004-210401246-20260424-2026-22-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 155
LIBELLE : ILLUMINATIONS DE NOEL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	10 500,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-10 500,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 156
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	77 000,00	77 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	77 000,00	77 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-100 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89
LIBELLE : BATIMENT BLEU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

Publié le



SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

ID : 004-210401246-20260424-2026_22-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 93
LIBELLE : Elaboration du PLU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		12 508,80	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 508,80	0,00	10 000,00	10 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	12 508,80	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-10 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 95
LIBELLE : VOIRIE COMMUNALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		38 128,90	a 0,00	200 000,00	b 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 128,90	0,00	200 000,00	200 000,00
2112	Terrains de voirie	38 128,90	0,00	200 000,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	12 000,00	d 12 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-188 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		605 908,68	0,00	426 000,00	426 000,00	426 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 691,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	154 000,00	154 000,00	154 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	10 691,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	382 006,10	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	382 006,10	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		392 697,10	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 211,58	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10222	FCTVA	13 211,58	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		13 211,58	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		405 908,68	0,00	176 000,00	176 000,00	176 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	ID : 004-210401246-20260424-2026_22-DE	III = I + II
Total des recettes d'ordre	200 000,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		963 935,69	0,00	0,00	1 334 794,22	1 334 794,22	0,00	1 334 794,22	1 334 794,22
011	Charges à caractère général (3)	263 760,00	0,00	0,00	570 967,22	570 967,22	0,00	570 967,22	570 967,22
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	389 500,00	0,00		375 600,00	375 600,00		375 600,00	375 600,00
014	Atténuations de produits	7 722,00	0,00		8 277,00	8 277,00		8 277,00	8 277,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	99 872,08	0,00	0,00	127 250,00	127 250,00	0,00	127 250,00	127 250,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		760 854,08	0,00	0,00	1 082 094,22	1 082 094,22	0,00	1 082 094,22	1 082 094,22
66	Charges financières	2 081,61	0,00		1 700,00	1 700,00		1 700,00	1 700,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		3 081,61	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
Total des dépenses réelles		763 935,69	0,00	0,00	1 084 794,22	1 084 794,22	0,00	1 084 794,22	1 084 794,22
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		200 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

1 334 794,22

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-2026_22-DE

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		710 494,22	0,00	681 993,01	681 993,01	681 993,01
013	Atténuations de charges (2)	13 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 520,00	0,00	43 200,00	43 200,00	43 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	163 307,02	0,00	156 032,01	156 032,01	156 032,01
731	Fiscalité locale	299 764,00	0,00	299 462,00	299 462,00	299 462,00
74	Dotations et participations (2)	171 403,20	0,00	158 799,00	158 799,00	158 799,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	18 900,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
Total des recettes de gestion des services		710 494,22	0,00	681 993,01	681 993,01	681 993,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		710 494,22	0,00	681 993,01	681 993,01	681 993,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**652 801,21****Total des recettes de fonctionnement cumulées****1 334 794,22**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		963 935,69	0,00	0,00	1 334 794,22	1 334 794,22	0,00	1 334 794,22	1 334 794,22
011	Charges à caractère général (4)	263 760,00	0,00	0,00	570 967,22	570 967,22	0,00	570 967,22	570 967,22
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60612	Énergie - Électricité	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00		611,00	611,00	0,00	611,00	611,00
60621	Combustibles	4 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60622	Carburants	4 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60624	Produits de traitement	1 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 200,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Vêtements de travail	800,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
613	Locations	25 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		57 306,22	57 306,22	0,00	57 306,22	57 306,22
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	13 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
61524	Entretien bois et forêts	1 500,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	23 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	TOTAL (Vote) III = I + II
618	Divers	200,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	7 000,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	15 500,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	1 300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	0,00		115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	7 100,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	389 500,00	0,00		375 600,00	375 600,00		375 600,00	375 600,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	14 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 300,00	0,00		7 600,00	7 600,00		7 600,00	7 600,00
6411	Personnel titulaire	180 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
6413	Personnel non titulaire	83 050,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	107 000,00	0,00		127 500,00	127 500,00		127 500,00	127 500,00
6470	Autres charges sociales	150,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
014	Atténuations de produits	7 722,00	0,00		8 277,00	8 277,00		8 277,00	8 277,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	7 722,00	0,00		8 277,00	8 277,00		8 277,00	8 277,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	99 872,08	0,00	0,00	127 250,00	127 250,00	0,00	127 250,00	127 250,00
65311	Indemnités de fonction	30 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Crédits gérés hors AE	TOTAL (Vote) III = I + II
65315	Formation	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6553	Service d'incendie	20 622,08	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions	700,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	40 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6584	Amendes fiscales et pénales	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		760 854,08	0,00	0,00	1 082 094,22	1 082 094,22	0,00	1 082 094,22	1 082 094,22
66	Charges financières	2 081,61	0,00		1 700,00	1 700,00		1 700,00	1 700,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 081,61	0,00		1 700,00	1 700,00		1 700,00	1 700,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		3 081,61	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
Total des dépenses réelles		763 935,69	0,00	0,00	1 084 794,22	1 084 794,22	0,00	1 084 794,22	1 084 794,22
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		200 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		710 494,22	0,00	681 993,01	681 993,01	681 993,01
013	Atténuations de charges (3)	13 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	13 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 520,00	0,00	43 200,00	43 200,00	43 200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7032	Stationnement et location voie publique	9 500,00	0,00	15 200,00	15 200,00	15 200,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7063	Redev.serv.à caractère sportif,loisirs	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	14 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70688	Autres prestations de services	16 020,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	163 307,02	0,00	156 032,01	156 032,01	156 032,01
73211	Attribution de compensation	119 736,93	0,00	119 736,93	119 736,93	119 736,93
73212	Dotation de solidarité communautaire	25 570,09	0,00	26 295,08	26 295,08	26 295,08
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	18 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
731	Fiscalité locale	299 764,00	0,00	299 462,00	299 462,00	299 462,00
73111	Impôts directs locaux	254 475,00	0,00	252 954,00	252 954,00	252 954,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	45 289,00	0,00	46 508,00	46 508,00	46 508,00
74	Dotations et participations (3)	171 403,20	0,00	158 799,00	158 799,00	158 799,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	71 713,00	0,00	64 344,00	64 344,00	64 344,00
741121	DSR des communes	24 666,00	0,00	26 565,00	26 565,00	26 565,00
742	Dot. aux élus locaux	4 819,00	0,00	6 061,00	6 061,00	6 061,00
744	FCTVA	1 690,20	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	47 515,00	0,00	40 329,00	40 329,00	40 329,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	21 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	18 900,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
752	Revenus des immeubles	18 900,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voir l'assemblée II	Total III = I + II
Total des recettes de gestion des services		710 494,22	0,00	681 993,01	681 993,01	681 993,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		710 494,22	0,00	681 993,01	681 993,01	681 993,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					350 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					350 000,00									
00601053257	CREDIT AGRICOLE	08/07/2015	2015-08-14	09/11/2015	150 000,00	F		2,540	2,540	EURO	A	C	N	A-1
006011420034	CREDIT AGRICOLE	03/08/2017	2017-08-31	30/11/2017	100 000,00	F		0,950	0,950	EURO	A	C	N	A-1
00603177838	CREDIT AGRICOLE	17/11/2021	2021-11-06	06/11/2022	100 000,00	F		0,680	0,680	EURO	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					350 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		115 960,30					31 103,41	1 649,68	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		115 960,30					31 103,41	1 649,68	0,00	0,00
00601053257	N	0,00	A-1	44 795,28	4,00	F		2,540	10 785,44	1 137,80	0,00	0,00
006011420034	N	0,00	A-1	10 353,69	1,00	F		0,950	10 353,69	98,36	0,00	0,00
00603177838	N	0,00	A-1	60 811,33	6,00	F		0,680	9 964,28	413,52	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		115 960,30					31 103,41	1 649,68	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-2026_22-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	115 960,30	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 004-210401246-20260424-2026_22-DE

IV

B1.6

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	
B1.6	

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

IV

BT.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	32 753,09
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	32 753,09
Recettes réelles de fonctionnement	II	681 993,01
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	4,80

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2° classe		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	1,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00		
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		5,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 004-210401246-20260424-2026_22-DE

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-32 693,55	-32 693,55
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-32 693,55	-32 693,55

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	32 693,55	32 693,55
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-32 693,55	-32 693,55
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	32 000,00	32 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	260 000,00	260 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	228 000,00	228 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		32 000,00	I 32 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		32 000,00	32 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 000,00	32 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		260 000,00	III 260 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		10 000,00	10 000,00
10222	FCTVA	10 000,00	10 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		250 000,00	250 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00	250 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/04/2026

Présenté par France GUIEU-LAJOIE Maire (1),
A MONTAGNAC-MONTPEZAT, le 24/04/2026

Délibéré par l'assemblée Conseil municipal(2), réunie en session ordinaire
A MONTAGNAC-MONTPEZAT, le 24/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil municipal (2),(3).

Anne PEROTTI	
Dominique DE VIVIES	
Floriane LOZZA	
France GUIEU-LAJOIE	
François GRECO	
Jean-Philippe MAYOR-LAGRASTA	
Michel BOULAY	
Nadine PERRE	
Norbert BIANCOTTO	
Patrice ASTEGIANO	
Philippe CHRETIEN	

Certifié exécutoire par France GUIEU-LAJOIE Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 24/04/2026

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Autorisations de programmes - Crédits de paiements

N°2026-01: Travaux O.L.D. (Op 153)

Montant total de l'Autorisation de Programme (TTC):

77 000,00 €

	EXERCICES			TOTAL
	2026	2027	2028	2029
Dépenses	20 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
Crédits de paiement	20 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
				77 000,00 €

N°2026-02: Travaux D.E.C.I. (Op 140)

Montant total de l'Autorisation de Programme (TTC):

125 000,00 €

	EXERCICES			TOTAL
	2026	2027	2028	2029
Dépenses	32 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
Crédits de paiement	32 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
				125 000,00 €

N°2026-03: Voirie communale (Op 95)

Montant total de l'Autorisation de Programme (TTC):

500 000,00 €

	EXERCICES			TOTAL
	2026	2027	2028	2029
Dépenses	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Crédits de paiement	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
				500 000,00 €

n°2026-04: Bâtiments communaux (Op 156)

Montant total de l'Autorisation de Programme (TTC):

400 000,00 €

	EXERCICES			TOTAL
	2026	2027	2028	2029
Dépenses	100 000,00 €	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
Crédits de paiement	100 000,00 €	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
				400 000,00 €

TOTAUX	352 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	1 102 000,00 €
--------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------